

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

AGRICULTURE AND FORESTRY

Chair:
The Honourable DIANE F. GRIFFIN

Tuesday, May 28, 2019
Thursday, May 30, 2019 (in camera)

Issue No. 67

Second meeting:

Subject matter of those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures

Thirtieth meeting:

Study on how the value-added food sector can be more competitive in global markets

**INCLUDING:
THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE**

(Bill C-281, An Act to establish a National Local Food Day, with amendments)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Présidente :
L'honorable DIANE F. GRIFFIN

Le mardi 28 mai 2019
Le jeudi 30 mai 2019 (à huis clos)

Fascicule n° 67

Deuxième réunion :

Teneur des éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, dans la mesure où elle traite des aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures

Trentième réunion :

Étude sur la manière dont le secteur alimentaire à valeur ajoutée peut être plus compétitif sur les marchés globaux

Y COMPRIS :
LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-281, Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale, avec amendements)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
AGRICULTURE AND FORESTRY

The Honourable Diane F. Griffin, *Chair*

The Honourable Donald Neil Plett, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bernard	Mercer
Dagenais	Miville-Dechêne
* Day	Moodie
(or Mercer)	Oh
Deacon (<i>Nova Scotia</i>)	Ravalia
Doyle	* Smith
* Harder, P.C.	(or Martin)
(or Bellemare)	* Woo
(or Mitchell)	(or Saint-Germain)
Kutcher	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ravalia replaced the Honourable Senator Black (Ontario) (*May 29, 2019*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Manning (*May 28, 2019*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Dagenais (*May 28, 2019*).

The Honourable Senator Miville-Dechêne replaced the Honourable Senator Cormier (*May 17, 2019*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Smith (*May 16, 2019*).

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator Housakos (*May 16, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Présidente : L'honorable Diane F. Griffin

Vice-président : L'honorable Donald Neil Plett

et

Les honorables sénateurs :

Bernard	Mercer
Dagenais	Miville-Dechêne
* Day	Moodie
(ou Mercer)	Oh
Deacon (<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Ravalia
Doyle	* Smith
* Harder, C.P.	(ou Martin)
(ou Bellemare)	* Woo
(ou Mitchell)	(ou Saint-Germain)
Kutcher	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ravalia a remplacé l'honorable sénateur Black (Ontario) (*le 29 mai 2019*).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 28 mai 2019*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 28 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne a remplacé l'honorable sénateur Cormier (*le 17 mai 2019*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Smith (*le 16 mai 2019*).

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 16 mai 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 28, 2019
(141)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 5:52 p.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Diane F. Griffin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Black (*Ontario*), Deacon (*Nova Scotia*), Doyle, Griffin, Kutcher and Moodie (7).

In attendance: Corentin Bialais and Xavier Deschenes-Phillion, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its consideration of the subject matter of those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 66.*)

WITNESSES:*Grain Growers of Canada:*

Jeff Nielsen, President.

Canadian Federation of Agriculture:

Frank Annau, Environment and Science Policy Advisor.

CropLife Canada:

Dennis Prouse, Vice-President, Government Affairs.

Canadian Environmental Law Association:

Kathleen Cooper, Senior Researcher.

Health Canada:

Jason Flint, Director General, Policy, Communications and Regulatory Affairs Directorate, Pest Management Regulatory Agency.

Mr. Nielsen, Mr. Annau and Mr. Prouse made statements and answered questions.

At 6:35 p.m., the committee suspended.

At 6:39 p.m., the committee resumed.

Ms. Cooper made a statement and answered questions.

At 7:11 p.m., the committee suspended.

At 7:12 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 28 mai 2019
(141)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 17 h 52, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Diane F. Griffin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Black (*Ontario*), Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Doyle, Griffin, Kutcher et Moodie (7).

Également présents : Corentin Bialais et Xavier Deschenes-Phillion, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité poursuit son étude sur la teneur des éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, dans la mesure où elle traite des aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 66 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Producteurs de grains du Canada :*

Jeff Nielsen, président.

Fédération canadienne de l'agriculture :

Frank Annau, conseiller en politique environnementale et scientifique.

CropLife Canada :

Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Kathleen Cooper, attachée de recherche.

Santé Canada :

Jason Flint, directeur général, Direction des politiques, des communications et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

M. Nielsen, M. Annau et M. Prouse font des déclarations, puis répondent aux questions.

À 18 h 35, la séance est suspendue.

À 18 h 39, la séance reprend.

Mme Cooper fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 11, la séance est suspendue.

À 19 h 12, la séance reprend.

Mr. Flint made a statement and answered questions.

At 7:37 p.m., the committee suspended.

At 7:39 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

At 7:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 30, 2019

(142)

[English]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met in camera this day at 8:05 a.m., in room W110, 1 Wellington St., the chair, the Honourable Diane F. Griffin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Dagenais, Deacon (*Nova Scotia*), Doyle, Griffin, Kutcher, Mercer, Miville-Dechêne, Moodie, Oh and Ravalia (11).

In attendance: Corentin Bialais and Xavier Deschenes-Philion, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament, and Síofra McAllister, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 15, 2018, the committee continued its study on how the value-added food sector can be more competitive in global markets. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 47.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 9:58 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Flint fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 37, la séance est suspendue.

À 19 h 39, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.

À 19 h 43, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 30 mai 2019

(142)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui à huis clos, à 8 h 5, dans la pièce W110, au 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Diane F. Griffin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Dagenais, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Doyle, Griffin, Kutcher, Mercer, Miville-Dechêne, Moodie, Oh et Ravalia (11).

Également présents : Corentin Bialais et Xavier Deschenes-Philion, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Síofra McAllister, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 février 2018, le comité poursuit son étude sur la manière dont le secteur alimentaire à valeur ajoutée peut être plus compétitif sur les marchés globaux. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 47 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 9 h 58, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, May 29, 2019

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-281, An Act to establish a National Local Food Day, has, in obedience to the order of reference of April 30, 2019, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 2, page 1*: Replace lines 18 and 19:

“2 Throughout Canada, in each and every year, the first Saturday in August is to be known as “National Lo-”.

2. *Clause 3, page 2*: Replace line 2 with the following:

“legal holiday.”.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 29 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-281, Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale, a, conformément à l'ordre de renvoi du 30 avril 2019, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 2, page 1* : Remplacer la ligne 20 par ce qui suit :

« 2 Le premier samedi d'août est, ».

2. *Article 3, page 2* : Remplacer les lignes 2 et 3 par ce qui suit :

« tion locale n'est pas une fête légale. ».

Respectueusement soumis,

La présidente,

DIANE F. GRIFFIN

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 28, 2019

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 5:52 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

Senator Diane F. Griffin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome. I'm Senator Diane Griffin from Prince Edward Island and chair of the committee. This evening, the committee is going to begin its pre-study of the subject matter of those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in the Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

For this meeting, we will be concentrating on Subdivision J of Division 9 of Part 4. That is, amendments to the Pest Control Products Act. Before we hear from the witnesses, I would like to start by asking the senators to introduce themselves.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

Senator Moodie: Rosemary Moodie, Ontario.

Senator R. Black: Rob Black, Ontario.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

The Chair: As you know, we were late because of a vote and we may be shortening up in terms of the questions people will ask, but hopefully it doesn't shorten your presentations on you.

From the Grain Growers of Canada, we have Jeff Nielsen, President; from the Canadian Federation of Agriculture, Frank Annau, Environment and Science Policy Advisor; and from CropLife Canada we have Dennis Prouse, Vice-President, Government Affairs.

Thank you for accepting our invitation to be here. We will start with Mr. Nielsen.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 17 h 52, pour étudier la teneur des éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, en ce qui concerne les aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice Diane F. Griffin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue. Je suis la sénatrice Diane Griffin, de l'Île-du-Prince-Édouard, et je préside le comité. Ce soir, le comité entreprendra son étude préalable de la teneur des éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, en ce qui concerne les aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Pour cette réunion, nous nous concentrerons sur la sous-section J de la section 9 de la partie 4, c'est-à-dire les modifications apportées à la Loi sur les produits antiparasitaires. Avant d'entendre les témoins, j'aimerais demander aux sénateurs de se présenter.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, Ontario.

Le sénateur R. Black : Rob Black, Ontario.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, Nouvelle-Écosse.

La présidente : Comme vous le savez, nous étions en retard à cause d'un vote et nous allons peut-être écourter les questions, mais j'espère que cela ne va pas raccourcir vos exposés.

Nous accueillons Jeff Nielsen, président des Producteurs de grains du Canada; de la Fédération canadienne de l'agriculture, Frank Annau, conseiller en politique environnementale et scientifique; et, enfin, Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales, CropLife Canada.

Merci à tous d'avoir accepté notre invitation. Nous allons commencer par M. Nielsen.

Jeff Nielsen, President, Grain Growers of Canada: Thank you for allowing me to share with you the views of the members of the Grain Growers of Canada. As you mentioned, it's a long version of what we're studying tonight.

I'm Jeff Nielsen, chair of the Grain Growers of Canada. I have a farm north of Olds, Alberta. Grain Growers of Canada is a national grain and oilseed organization representing 65,000 grain, pulse and oilseed farmers from every province. What the majority of members grow is sold to customers around the world. Ensuring that we remain competitive not global marketplace is critically important if we want to realize the full growth potential of our sector and meet the ambitious target set out by the Economic Strategy Tables report released this past winter.

The report suggests that under an agile regulatory system, one that supports innovation and provides certainty to the industry, Canada's agri-food sector could easily increase from \$64 billion to \$85 billion by 2025.

That is why our members were encouraged to see that in support of the government's regulatory modernization efforts, Bill C-97 proposes changes to the Pest Control Products Act. Under the current act, Canada's health minister is obligated to initiate a special review of pesticides active ingredient any time an OECD country has banned its use. While this may make sense on the surface, there are two important considerations to keep in mind. As it is currently written in the act, a special review would be required regardless of the timing of the active ingredient's last review. This would apply even if the active ingredient was currently under re-evaluation or had been recently reviewed.

The change that is proposed in Bill C-97 under Subdivision J of Division 9 of Part 4 would give the health minister flexibility to determine if a special review is necessary. It also allows the minister to consolidate related special reviews. This would have been helpful in the case of neonicotinoids. Since 2016, neonicotinoids have been the subject of 10 proposed decisions and five separate re-evaluations, including 15-year cyclical re-evaluation, pollinator-specific re-evaluations, a special review related to squash bees and a special review to related aquatic invertebrates.

In addition to timing consideration, it is also important to recognize that not every OECD country employs the same scientific approach to assessment of active ingredients in pesticides. In Canada, for example, as in many countries around

Jeff Nielsen, président, Producteurs de grains du Canada : Je vous remercie de me permettre de vous faire part du point de vue des membres des Producteurs de grains du Canada. Comme vous l'avez mentionné, c'est une version longue de ce que nous étudions ce soir.

Je m'appelle Jeff Nielsen, et je suis président des Producteurs de grains du Canada. J'ai une ferme au nord d'Olds, en Alberta. Les Producteurs de grains du Canada sont une organisation nationale qui représente 65 000 producteurs de céréales, de légumineuses et d'oléagineux répartis dans toutes les provinces. Ce que nos membres cultivent est vendu en majeure partie à des clients dans le monde entier. Il est essentiel que nous demeurions concurrentiels sur le marché mondial si nous voulons réaliser le plein potentiel de croissance de notre secteur et atteindre l'objectif ambitieux fixé dans le rapport des Tables de stratégies économiques publié l'hiver dernier.

D'après ce rapport, dans le cadre d'un système de réglementation souple, qui appuie l'innovation et apporte de la certitude à l'industrie, le secteur agroalimentaire canadien pourrait facilement passer de 64 milliards de dollars à 85 milliards de dollars d'ici 2025.

C'est la raison pour laquelle nos membres ont été encouragés de constater qu'à l'appui des efforts de modernisation de la réglementation du gouvernement, le projet de loi C-97 propose des modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires. En vertu de la loi actuelle, le ministre de la Santé du Canada est tenu d'entreprendre un examen spécial du principe actif d'un produit antiparasitaire chaque fois qu'un pays membre de l'OCDE interdit son utilisation. Même si cela peut sembler logique à première vue, il y a deux considérations importantes à garder à l'esprit. Selon le libellé actuel de la loi, un examen spécial sera nécessaire, peu importe à quand remonte le plus récent examen du principe actif. Cela s'appliquera même si le principe actif fait au moment même l'objet d'une réévaluation ou a récemment fait l'objet d'un examen.

La modification proposée dans le projet de loi C-97, en vertu de la sous-section J de la section 9 de la partie 4, donnera au ministre de la Santé la souplesse requise pour déterminer si un examen spécial est nécessaire. Elle permettra également au ministre de regrouper les examens spéciaux connexes. Cela aurait été utile dans le cas des produits antiparasitaires de la classe des néonicotinoïdes. Depuis 2016, les néonicotinoïdes ont fait l'objet de 10 décisions proposées et de 5 réévaluations distinctes, y compris une réévaluation cyclique sur 15 ans, des réévaluations spécifiques aux insectes pollinisateurs, un examen spécial relatif aux abeilles des courges et un examen spécial relatif aux invertébrés aquatiques connexes.

Outre l'aspect des délais, il importe également de reconnaître que les pays membres de l'OCDE n'utilisent pas tous la même approche scientifique aux fins de l'évaluation des principes actifs contenus dans les produits antiparasitaires. Au Canada, par

the world, Health Canada employs a risk-based approach. According to the Pest Management Regulatory Agency, or PMRA, the use of risk-based approach is consistent with approaches for regulation of other chemicals in Health Canada. The framework provides a systemic application of science to support the PMRA's regulatory decisions. It also enhances predictability, transparency and the process that protects the health of Canadian in our environment.

Canada therefore should not be under any obligation to undertake a special review in response to an outcome arrived by a country employing a different assessment approach. It is important to note that Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97 does not eliminate the opportunity for the minister to undertake a special review. It simply affords Canada's Minister of Health the flexibility to determine whether a special review is, in fact, warranted. Nor does it change the fact that the PMRA will continue to be required to re-evaluate active ingredients every 15 years regardless of the degree of risk.

We are not alone in calling for this change. In response to the 2015 consultation launched by PMRA, Grain Growers, along with the industry partners called for a reduction of the number of automatic, non-risk-based reviews and re-evaluations.

In a paper prepared by the Canada Grains Council, of which we are members, the submission focused on the role of PMRA in support of innovation. It included a total of seven recommendations.

I will note them:

1. Early consultation of the stakeholders by PMRA;
2. The creation of additional data for re-evaluations, including establishment of a national water monitoring program;
3. A reduction of the number of automatic non-risk-based special reviews or re-evaluations;
4. The inclusion of risk benefit analysis as part of re-evaluations;
5. Additional consultation on end points, including regulatory alignment, with the U.S. Environmental Protection Agency, the federal body that the U.S. uses to evaluate and regulate their pesticides;
6. An increase in PMRA's resources for compliance with the international trade and Codex Maximum Residue Limits or MRLs; and importantly,

exemple, comme dans de nombreux autres pays, Santé Canada utilise une approche fondée sur le risque. Selon l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, l'utilisation d'une approche fondée sur le risque est conforme aux approches de réglementation d'autres produits chimiques adoptées par Santé Canada. Le cadre fournit une application systémique des données scientifiques à l'appui des décisions réglementaires de l'ARLA. Il améliore également la prévisibilité, la transparence et le processus qui protège la santé des Canadiens dans notre environnement.

Le Canada ne devrait donc pas avoir l'obligation de mener un examen spécial en réponse à un résultat obtenu par un pays utilisant une approche d'évaluation différente. Il est important de noter que la sous-section J de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-97 n'empêche pas le ministre d'entreprendre un examen spécial. Elle donne simplement au ministre de la Santé du Canada la souplesse requise pour déterminer si un examen spécial est justifié. Cela ne change pas non plus le fait que l'ARLA continuera d'être tenue de réévaluer les principes actifs tous les 15 ans, quel que soit le niveau de risque.

Nous ne sommes pas les seuls à réclamer ce changement. En réponse à la consultation lancée en 2015 par l'ARLA, les Producteurs de grains, de concert avec leurs partenaires de l'industrie, ont demandé une réduction du nombre d'examen et de réévaluations automatiques et non fondés sur les risques.

Un mémoire préparé par le Conseil des grains du Canada, dont nous sommes membres, portait sur le rôle de l'ARLA à l'appui de l'innovation et comprenait un total de sept recommandations.

Je vous les lis :

1. Consultation précoce des intervenants par l'ARLA;
2. Création de données supplémentaires pour les réévaluations, y compris l'établissement d'un programme national de surveillance de l'eau;
3. Réduction du nombre d'examen spéciaux ou de réévaluations automatiques non fondés sur les risques;
4. Inclusion de l'analyse des risques et des avantages dans le cadre des réévaluations;
5. Consultations supplémentaires sur les points finaux, y compris l'harmonisation de la réglementation avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, l'organisme fédéral qui évalue et réglemente les produits antiparasitaires aux États-Unis;
6. Augmentation des ressources de l'ARLA pour se conformer aux limites maximales de résidus du Codex et au commerce international;

7. Regulatory cooperation and clear communication across governments.

Only one of those seven sector-supported recommendations has been addressed since the Canada Grains Council submission in 2018. Grain Growers of Canada remains hopeful that the balance will be addressed as part of the Agri-Food and Aquaculture Roadmap, a commitment the federal government outlined in the 2019 budget. Grain Growers look forward to participating in the related process that seeks to develop proposals for legislative and regulatory amendments, novel regulatory approaches to accommodate emerging technologies, including the use of regulatory sandboxes and pilot projects.

Grain Growers Canada supports a rigorous, evidence-based regulatory approach that protects human health and the environment, enables access to crop protection and products and supports our competitiveness as grain farmers. Our members are in favour of this amendment being proposed under Division 9 because it is a step in the right direction to ensuring that PMRA's limited resources are focused on where they most need to be: protecting the health and well-being of consumers as well as the farmers like me who use the products.

Once again, thank you for the opportunity to speak with you today.

The Chair: Thank you. Mr. Annau, please go ahead.

Frank Annau, Environment and Science Policy Advisor, Canadian Federation of Agriculture: Madam Chair and committee members, thank you for the opportunity to present the Canadian Federation of Agriculture's perspectives on Bill C-97.

CFA is Canada's largest general farm organization, and our members include provincial farm organizations and national commodity groups across Canada. Through our members, we represent over 200,000 farmers and farm families nationwide.

CFA welcomes amendments to the Pest Control Products Act under Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97. These amendments will allow the Minister of Health to expand the scope of re-evaluation or special review of the pest control product rather than initiate a new special review. The amendments would also allow the minister to decide not to initiate a special review if a product is under re-evaluation or special review. These amendments would help address

7. Coopération en matière de réglementation et communication claire entre les gouvernements.

Une seule de ces sept recommandations appuyées par le secteur a été mise en œuvre depuis la présentation du mémoire du Conseil des grains du Canada en 2018. Les Producteurs de grains du Canada continuent d'espérer que l'équilibre sera atteint dans le cadre de la Feuille de route pour l'examen réglementaire dans le secteur de l'agroalimentaire et l'aquaculture, un engagement que le gouvernement fédéral a énoncé dans le budget de 2019. Les Producteurs de grains ont hâte de participer au processus connexe qui vise à élaborer des propositions de modifications législatives et réglementaires, de nouvelles approches réglementaires pour tenir compte des technologies émergentes, y compris l'utilisation de bacs à sable réglementaires et de projets pilotes.

Les Producteurs de grains du Canada appuient une approche réglementaire rigoureuse, fondée sur des données probantes, qui protège la santé humaine et l'environnement, permet l'accès à la protection des cultures et aux produits, et soutient notre compétitivité à titre de producteurs de grains. Nos membres sont en faveur de l'amendement proposé à la section 9 parce qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour faire en sorte que les ressources limitées de l'ARLA soient concentrées là où elles sont le plus nécessaires, c'est-à-dire la protection de la santé et du bien-être des consommateurs ainsi que des agriculteurs comme moi qui utilisent les produits.

Encore une fois, merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

La présidente : Merci. Monsieur Annau, vous avez la parole.

Frank Annau, conseiller en politique environnementale et scientifique, Fédération canadienne de l'agriculture : Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous et de présenter le point de vue de la Fédération canadienne de l'agriculture sur le projet de loi C-97.

La fédération, ou FCA, est la plus grande organisation agricole générale du Canada, et ses membres comprennent des organisations agricoles provinciales ainsi que des groupements nationaux de producteurs de partout au Canada. Par l'entremise de nos membres, nous représentons plus de 200 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs à l'échelle du pays.

La FCA accueille favorablement les modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires en vertu de la sous-section J de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-97. Ces modifications permettront au ministre de la Santé d'élargir la portée de la réévaluation ou de l'examen spécial d'un produit antiparasitaire ou d'un examen relatif à un tel produit plutôt que d'entreprendre un nouvel examen spécial. En outre, le ministre sera en mesure de décider de ne pas procéder à un examen spécial lorsqu'un

agricultural stakeholders' concern over duplication in the re-evaluation and the special review processes. As the act currently stands, the minister must initiate a special review when an OECD country prohibits the use of a pest control product's active ingredients, even if that product is already under re-evaluation in Canada.

There is concern that this duplication is taking up valuable resources within the Pest Management Regulatory Agency, or PMRA, at a time when PMRA is taking effort to modernize their review process. As such, allowing the minister this discretion has the potential to free up critical capacity within the PMRA and help realize their goal of carrying out a more efficient regulatory regime.

This also presents a fantastic opportunity for PMRA to reallocate the resources needed to fully engage with Canadian agriculture on improving pest control products review processes. Our recommended improvements include ensuring that actual information on a product's social and economic impacts is provided to the minister upon initiation of a review, as required under the Pest Control Products Act, and most critically, that PMRA may finally address farmers' long-standing requests that field data showing reduced risks from use of pesticides be allowed to be submitted during a review's scientific assessment phase. Currently, only data showing increased can be submitted during this phase, and farmers are eager to provide PMRA with the up-to-date scientific information out in the field.

In closing, an efficient regulatory regime is needed to preventing unacceptable risks to the environments and individuals from the use of pest control products. We believe that Bill C-97's proposed amendments will facilitate this efficiency by reducing duplication in pest product reviews.

FCA would like to thank this committee for receiving our request to review these amendments proposed for Bill C-97. We would also like to thank PMRA for including us on consultations on the re-evaluation program review. We are confident that their work will be greatly bolstered by the proposed amendments to the Pest Control Products Act under Subdivision J of Division 9 of Part 4 of Bill C-97. As such, these amendments have our support. Thank you for listening today. If you have any questions, I'm happy to answer them.

produit fait l'objet d'une réévaluation ou d'un autre examen spécial. Ces modifications visent à répondre aux préoccupations des intervenants agricoles concernant le chevauchement des processus de réévaluation et d'examen spécial. Selon le libellé actuel de la loi, quand un pays membre de l'OCDE interdit l'utilisation du principe actif d'un produit antiparasitaire, le ministre procède à un examen spécial, même si ce produit fait déjà l'objet d'une réévaluation au Canada.

On craint que ce chevauchement ne mobilise de précieuses ressources au sein de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA, à un moment où celle-ci modernise son processus d'examen. Par conséquent, le fait d'accorder au ministre un pouvoir discrétionnaire pourrait libérer la capacité essentielle dont l'ARLA a besoin pour atteindre son objectif visant à mettre en place un régime de réglementation plus efficace.

Il faut aussi voir là une merveilleuse occasion pour l'ARLA de réaffecter les ressources nécessaires pour collaborer pleinement avec le secteur canadien de l'agriculture à l'amélioration du processus d'examen des produits antiparasitaires. Les améliorations que nous recommandons consistent notamment à veiller à ce que les renseignements concrets sur l'incidence sociale et économique d'un produit soient fournis au ministre à l'amorce d'un examen, comme l'exige la Loi sur les produits antiparasitaires. Plus important encore, l'ARLA pourrait enfin être en mesure d'attirer l'attention sur la demande de longue date des agriculteurs de soumettre des données sur les pesticides qui démontrent un risque réduit au cours de la phase d'évaluation scientifique d'un examen sur le terrain. Actuellement, seules les données indiquant une augmentation du risque sont acceptées durant cette phase, et les agriculteurs sont impatients de fournir à l'ARLA les renseignements scientifiques les plus à jour sur le terrain.

Je terminerai en disant qu'un régime de réglementation efficace est nécessaire pour prévenir les risques inacceptables pour l'environnement et les personnes qui découlent de l'utilisation de produits antiparasitaires. Nous sommes d'avis que les modifications proposées au projet de loi C-97 accroîtront cette efficacité en réduisant le chevauchement dans l'examen des produits antiparasitaires.

La FCA tient à remercier le comité d'avoir accueilli notre demande d'examen des modifications proposées au projet de loi C-97. Nous tenons également à remercier l'ARLA de nous avoir invités à participer aux consultations sur l'examen de son programme de réévaluation et d'avoir mis sur pied son unité de mobilisation des intervenants agricoles. Nous sommes convaincus que son travail acharné sera grandement renforcé par les modifications proposées à la Loi sur les produits antiparasitaires en vertu de la sous-section J de la section 9 de

The Chair: Thank you. Mr. Prouse, please go ahead.

Dennis Prouse, Vice-President, Government Affairs, CropLife Canada: Thank you, Madam Chair and honourable senators. CropLife Canada represents the Canadian manufacturers, developers and distributors of pest control and modern plant-breeding products. Our organization's primary focus is on providing tools to help farmers be more productive and sustainable, and we also develop products for use in urban green spaces, public health settings and transportation corridors.

We are here today to speak in support of Bill C-97 due to the fact it makes an important start down the road of regulatory modernization.

As we know, from the Advisory Council on Economic Growth, often known as the Barton report, and the Agri-food Economic Strategy Tables, Canada must overcome internal barriers that hinder innovation and competitiveness if we are to meet the government's target of \$75 billion in agri-food exports by 2025.

Bill C-97 takes significant actions to address regulatory modernization. In particular, it makes key amendments to the Pest Control Products Act to help alleviate resource pressures on Health Canada's Pest Management Regulatory Agency, and allows it to focus on work that meaningfully contributes to the agency's mandate.

The current requirement in section 17 of the Pest Control Products Act requires the Minister of Health to initiate a special review of any pesticide for which an OECD country bans all uses of the active ingredient. The language gives no discretion to the minister to determine whether a special review is necessary. An active ingredient that is currently under re-evaluation or had just been reviewed can still be subject to a new special review.

Certain special interest groups have learned to exploit the current system, and the owner of special reviews coupled with challenging with the current re-evaluation process are contributing to the PMRA's unsustainable workload. These duplicative efforts only serve to bog down the system, and they prevent farmers from having access to the tools they need to protect their crops and help drive Canada's economy.

la partie 4 du projet de loi C-97. De ce fait, nous appuyons ces recommandations. Merci à tous de m'avoir accordé votre attention aujourd'hui. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

La présidente : Merci. Monsieur Prouse, vous avez la parole.

Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales, CropLife Canada : Merci, madame la présidente et honorables sénateurs. CropLife Canada représente les fabricants, les concepteurs et les distributeurs canadiens de produits antiparasitaires et de produits de sélection végétale modernes. Notre organisation a pour principal objectif de fournir des outils pour aider les agriculteurs à être plus productifs et durables, et nous développons également des produits pour les espaces verts urbains, les milieux de santé publique et les corridors de transport.

Nous sommes ici aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-97 parce qu'il constitue un important point de départ pour la modernisation de la réglementation.

Comme nous le savons, d'après le rapport Barton du Conseil consultatif en matière de croissance économique et des Tables sectorielles de stratégies économiques du secteur agroalimentaire, le Canada doit surmonter les obstacles internes qui nuisent à l'innovation et à la compétitivité si nous voulons atteindre l'objectif du gouvernement de 75 milliards de dollars en exportations agroalimentaires d'ici 2025.

Le projet de loi C-97 prévoit des mesures importantes pour moderniser la réglementation. En particulier, il apporte des amendements clés à la Loi sur les produits antiparasitaires afin d'atténuer les pressions exercées sur les ressources de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et de lui permettre de se concentrer sur le travail qui contribue de façon significative au mandat de l'agence.

En vertu de l'article 17 de la Loi sur les produits antiparasitaires, le ministre de la Santé doit entreprendre un examen spécial de tout produit antiparasitaire dont le principe actif est interdit par un pays membre de l'OCDE. Le libellé ne donne pas au ministre le pouvoir discrétionnaire de déterminer si un examen spécial est nécessaire. Un principe actif qui fait l'objet d'une réévaluation en cours ou qui vient d'être examiné peut tout de même être l'objet d'un nouvel examen spécial.

Certains groupes d'intérêts spéciaux ont appris à exploiter le système actuel, et le propriétaire des examens spéciaux, conjugué à la contestation du processus de réévaluation actuel, contribue à la charge de travail insoutenable de l'ARLA. Ces efforts en double ne font qu'embourber le système et empêchent les agriculteurs d'avoir accès aux outils dont ils ont besoin pour protéger leurs cultures et contribuer à l'essor de l'économie canadienne.

Under Bill C-97, the Pest Control Products Act would be amended to give the Minister of Health discretion to move forward with a special review only when it stands to serve the best interests of Canadians. It also allows the minister to consolidate related special reviews, which would fix the tsunami effect that might otherwise result.

We applaud the efforts of the bill to address regulatory modernization, but it is only one part of a much broader set of improvements that are needed. For instance, we continue to press for critical improvements that can and need to be made to PMRA's re-evaluation process under existing authorities, as these have not yet been addressed. Similarly, we are seeking formal cabinet-level acknowledgment of the economic role that both the PMRA and the CFIA play in facilitating agriculture's and agri-food's economic growth.

On the CFIA side, the agency has still not yet clarified their regulatory oversight for products with gene editing. Gene editing is poised to transform agriculture around the globe. Despite this, Canada is falling behind some of its global competitors that are acting decisively on creating timely, predictive approaches to regulatory oversight to products of gene editing.

Examples, like this, are why the government needs to act quickly on the concept articulated in Budget 2019 of placing a competitiveness lens on regulatory agencies. Competitiveness does not come at the expense of health and safety, which must always remain at the forefront. What it does mean is that regulators acknowledge and embrace their role in helping to facilitate innovation and competitiveness for Canadian companies, all while maintaining their focus on science-based regulation.

Action is also required for the annual regulatory modernization bill, also outlined in budget 2019. The new External Advisory Committee on Regulatory Competitiveness will no doubt have some strong content for that bill.

It is encouraging to see momentum building around modernization that will serve to drive growth in Canadian agriculture and the economy writ large. Regulatory modernization must be a whole-of-government exercise and led by key economic players; namely, the Department of Finance and Treasury Board. Regulatory agencies do not reform themselves. They respond only to strong direction and leadership from above. Absent that, regulatory modernization will slowly lose momentum and collapse. Given the promise held by the

Aux termes du projet de loi C-97, la Loi sur les produits antiparasitaires sera modifiée pour donner au ministre de la Santé le pouvoir discrétionnaire de procéder à un examen spécial seulement lorsqu'il est dans l'intérêt des Canadiens. Il permet également au ministre de regrouper les examens spéciaux connexes, ce qui permettrait de corriger l'effet de tsunami qui pourrait être observé autrement.

Nous applaudissons les efforts déployés par les auteurs du projet de loi pour moderniser la réglementation, mais ce n'est qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste d'améliorations qui s'imposent. Par exemple, nous continuons de réclamer des améliorations cruciales qui peuvent et doivent être apportées au processus de réévaluation de l'ARLA en vertu des pouvoirs existants, car ces améliorations n'ont pas encore été apportées. De même, nous demandons au Cabinet de reconnaître officiellement le rôle économique que l'ARLA et l'ACIA jouent pour faciliter la croissance économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Du côté de l'ACIA, l'agence n'a toujours pas précisé sa surveillance réglementaire des produits issus d'édition génique. L'édition génique est sur le point de transformer l'agriculture dans le monde entier. Malgré cela, le Canada accumule du retard sur certains de ses concurrents mondiaux qui prennent des mesures décisives pour créer des approches opportunes et prédictives de surveillance réglementaire des produits issus d'édition génique.

Des exemples comme celui-là expliquent pourquoi le gouvernement doit agir rapidement pour appliquer aux organismes de réglementation le concept énoncé dans le budget de 2019, qui consiste à mettre l'accent sur la compétitivité. La compétitivité ne se fait pas au détriment de la santé et de la sécurité, qui doivent toujours demeurer prioritaires. Cela signifie que les organismes de réglementation doivent reconnaître et accepter leur rôle pour ce qui est de faciliter l'innovation et la compétitivité des entreprises canadiennes, tout en continuant de mettre l'accent sur la réglementation fondée sur des données scientifiques.

Il faut également prendre des mesures pour le projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation, qui est également présenté dans le budget de 2019. Le nouveau comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire aura sans doute un contenu solide pour ce projet de loi.

Il est encourageant de voir que la modernisation prend de l'ampleur et stimulera la croissance de l'agriculture canadienne et de l'économie en général. La modernisation de la réglementation doit être un exercice pangouvernemental dirigé par des acteurs économiques clés; le ministère des Finances et le Conseil du Trésor. Les organismes de réglementation ne se réforment pas eux-mêmes. Ils ne réagissent qu'à une direction et à un leadership solides de la part des échelons supérieurs. Sinon, la modernisation de la réglementation perdra lentement de son

economic growth in Canadian agriculture and agri-food, that would be a tragic development.

Thank you, Madam Chair. We look forward to any questions committee members might have.

The Chair: Okay. Thank you. We will begin questions, then.

Senator Doyle: On pest control part and the special reviews, what sort of information would have to become available to trigger Health Canada to start a special review of a pest control product? Would it be media coming out with health dangers and that kind of thing, or is it something you would find through your own investigation of the pest product?

Mr. Prouse: Senator, I'll start and I'm sure my learned colleagues here will be able to add in.

One of the things that could start a special review, for instance, as mentioned, is if another OECD country bans an active. A country like Norway, for instance, could choose to ban a product and under the current act that would compel Canada to open a special review. Not suggest. It would compel.

Upcoming in the next few years, because Europe has a hazard-based system as opposed to a risk-based system that we have, we're anticipating that there might be upwards of 60 active ingredients banned by some European countries. That would, absent this amendment we're talking about today, compel PMRA to undertake about 60 reviews. The threshold for triggering a special review is exceptionally low. That's part of what we're speaking to today. I'm sure Jeff has some other things to add.

Mr. Nielsen: Thank you for that. What I can add — and it's something that we can ask later on. In the second or third part of today's session there are two speakers from PMRA here. I look forward to them giving some of the information. What worries me, when you have special reviews coming in, as I mentioned, it adds more workload to them. Currently — I look to them to correct me — they are already backlogged as it is. That puts at risk products that farmers could be using or the chance of us losing a product due to the fact that review hasn't been done yet. We're limited in what tools we have as producers in the toolbox as it is.

To have another country that doesn't follow some of the highest standards we have here with PMRA challenging some of the products we can use, I find that a risk.

élan et s'effondrera. Compte tenu de la promesse que recèle la croissance économique dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien, ce serait une évolution tragique.

Merci, madame la présidente. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du comité.

La présidente : D'accord. Merci. Nous allons donc passer aux questions.

Le sénateur Doyle : En ce qui concerne la lutte antiparasitaire et les examens spéciaux, quel genre de renseignements faudrait-il obtenir pour que Santé Canada mène l'examen spécial d'un produit antiparasitaire? Est-ce que ce sont les médias qui dénoncent les dangers pour la santé et ainsi de suite, ou est-ce un fait nouveau que vous découvririez dans le cadre de votre propre enquête sur les produits antiparasitaires?

M. Prouse : Sénateur, je vais commencer et je suis certain que mes savants collègues ici présents pourront ajouter quelque chose.

L'une des choses qui pourraient faire l'objet d'un examen spécial, par exemple, comme on l'a mentionné, c'est si un autre pays membre de l'OCDE interdit une activité. Un pays comme la Norvège, par exemple, pourrait décider d'interdire un produit et, en vertu de la loi actuelle, obliger le Canada à lancer un examen spécial. On ne suggérerait pas au Canada de mener un examen; on l'y obligerait.

Au cours des prochaines années, étant donné que l'Europe a un système axé sur le danger plutôt, que sur le risque, nous attendons à ce que plus de 60 principes actifs soient interdits par certains pays européens. Sans l'amendement dont nous parlons aujourd'hui, cela obligerait l'ARLA à mener une soixantaine d'examens. Le seuil de déclenchement d'un examen spécial est exceptionnellement bas. Cela fait partie de ce dont nous parlons aujourd'hui. Je suis sûr que M. Nielsen a d'autres choses à ajouter.

M. Nielsen : Je vous remercie. Ce que je peux ajouter — et c'est quelque chose que nous pourrions demander plus tard. Dans la deuxième ou la troisième partie de la séance d'aujourd'hui, deux représentants de l'ARLA seront ici. J'ai hâte qu'ils nous fournissent certains renseignements. Ce qui m'inquiète, c'est que les examens spéciaux, comme je l'ai mentionné, alourdissent leur charge de travail. À l'heure actuelle — corrigez-moi si je me trompe —, il y a déjà un arriéré. Cela met en péril des produits que les agriculteurs pourraient utiliser ou crée le risque que nous perdions un produit parce que l'examen n'a pas encore été fait. Nous sommes limités dans les outils dont nous disposons comme producteurs.

Je trouve risqué qu'un autre pays qui ne respecte pas certaines des normes les plus élevées que nous appliquons ici avec l'ARLA puisse contester certains des produits que nous pouvons utiliser.

Mr. Annau: PMRA mentioned during their December consultations with CFA that they anticipate initiating 145 new re-evaluations in the next five years, which is double the number of initiations in the previous five-year period.

That on top of any actual special reviews that would be initiated from an OECD country could create a bit of a tsunami effect and take a lot of critical capacity that could otherwise be directed to helping to modernize the re-evaluation process.

Senator R. Black: I have a few short questions.

From my perspective, it makes sense. Is there any downside? You haven't told us any. Is there any downside that you can see that you'd like to share with us? It makes sense.

Mr. Prouse: We certainly don't see any. Obviously the agency can speak for themselves. I wouldn't imagine that they do, either. They were well aware of these issues and had flagged them themselves.

Mr. Nielsen: I would say modernization is renewal, moving forward — not anybody's desire.

Mr. Annau: I don't see any downside with the proposed amendments in Bill C-97.

Senator R. Black: How long does a review take in general?

Mr. Prouse: How long should it take? How long does it take?

Senator R. Black: How long does it take now and that's partly because of backup and backlog.

Mr. Annau: Speaking to re-evaluation, which is a bit analogous to special reviews, they could take two to four years depending on the complexity of the part of the special review.

Senator R. Black: Mr. Prouse, you mentioned that you were here to speak to Bill C-97, that it makes an important start down the road to regulatory modernization. Is it enough of a start? I know you've all said that it's looking good, but is it enough of a start that we can springboard to the next steps?

Mr. Prouse: We certainly hope so. When I was speaking to the members of the other place, I beseeched them not to lose sight of the momentum that is currently in place. I'm told there's an election coming up. It shocked me to learn that. But that this positive momentum might potentially be lost. There's been some important promise, but now it needs to be turned into action. That competitiveness lens that has been talked about, to place

M. Annau : L'ARLA a indiqué, au cours de ses consultations de décembre auprès de la FCA, qu'elle prévoit mener 145 nouvelles réévaluations au cours des cinq prochaines années, soit le double des cinq années précédentes.

Tout cela s'ajoute aux examens spéciaux qui seraient déclenchés en raison de mesures adoptées dans un pays membre de l'OCDE, et pourrait créer un tsunami sur la charge de travail et accaparer une grande partie de notre capacité critique qui pourrait autrement être consacrée à la modernisation du processus de réévaluation.

Le sénateur R. Black : J'ai quelques petites questions.

À mon avis, cela se tient. Est-ce qu'il y a des inconvénients? Vous n'en avez pas parlé. Est-ce qu'il y a des inconvénients dont vous souhaiteriez nous parler? C'est logique.

M. Prouse : Nous n'en voyons pas, quant à nous. L'agence peut d'ailleurs parler pour elle-même. J'imagine qu'elle n'en voit pas non plus. Elle est bien au courant de ces problèmes et les a elle-même signalés.

M. Nielsen : Je dirais que la modernisation, c'est le renouvellement, aller de l'avant — mais ce n'est pas le désir de tout le monde.

M. Annau : Je ne vois aucun inconvénient aux modifications proposées dans le projet de loi C-97.

Le sénateur R. Black : En général, combien de temps faut-il pour un examen?

M. Prouse : Combien de temps en principe ou combien de temps effectivement?

Le sénateur R. Black : Combien de temps effectivement, à l'heure actuelle, notamment à cause de la sauvegarde et de l'arriéré.

M. Annau : Pour ce qui est de la réévaluation, qui est un peu semblable aux examens spéciaux, il y faudrait peut-être deux à quatre ans, selon la complexité de la partie de l'examen spécial.

Le sénateur R. Black : Monsieur Prouse, vous avez dit être ici pour parler du projet de loi C-97, qui est un important premier pas vers la modernisation de la réglementation. Est-ce suffisant? Je sais que vous pensez tous que tout va bien, mais est-ce un bon tremplin pour la suite des choses?

M. Prouse : En tout cas, nous l'espérons bien. Quand j'ai parlé aux députés, je les ai suppliés de ne pas perdre de vue la dynamique actuelle. On me répond qu'il y aura bientôt des élections. J'ai eu un choc à l'idée que cette dynamique positive puisse être perdue. Il y a eu des promesses importantes, mais il faut maintenant passer à l'action. À notre avis, il est absolument essentiel que les organismes de réglementation adoptent

that competitiveness lens on regulatory agencies, in our view that is absolutely critical. There are other industries that would come in and tell you the same thing. That needs to be acted on.

I could elaborate on the CFIA side on the biotechnology side but there's a lot of progress that needs to be made. There's been good recognition of that. There's been discussion of what needs to be done. Now talk needs to be translated into action.

Mr. Annau: A quick comment on that. I fully agree. As a producer and as the challenges that we face and as the current government has proposed, increasing growth, we can't get that growth unless we see modernization and improved regulations and growth in this sector.

If we are standing backwards, we'll lose and we can't afford that.

Senator R. Black: Thank you.

Senator C. Deacon: Thanks, witnesses, for being here.

I want to pick up on the competitiveness lens because one of the things that I have thought about is the non-tariff trade barrier issue and "brand Canada." The opportunity for us to grow our high-value products, our commodity products, grow our market share globally I think is phenomenal. I look at that and I look at what happened with glyphosate in Italy and what it's done to our durum wheat business there, and say that is a risk I want to manage. I want to manage our being locked out of markets because we are not doing a good enough job in regulating the products we use.

How much of a concern is that to you guys?

Mr. Prouse: The competitiveness lens is huge for us. The reason why is that at present that competitiveness element is not in the mandates of either PMRA or CFIA. They are strictly health and safety. When we talk about competitiveness and we talk about readying Canadian companies to compete around the world, not our mandate. Yet everything our member companies do must pass through the lens of either the PMRA or CFIA. Nothing we do can go without their regulatory approval.

When I talked about the whole-of-government approach, we have every other element of government talking in very positive enthusiastic terms about economic growth and about innovation in agriculture and then we reach Health Canada and it's, "Sorry, not only can't we consider economic considerations, we're somewhat offended that you even raised them."

l'optique de la compétitivité dont on a parlé. D'autres secteurs d'activité vous diraient la même chose. Il faut agir.

Je pourrais vous parler davantage de l'ACIA et de la biotechnologie, mais il y a beaucoup de progrès à faire. C'est largement compris. On a discuté des mesures à prendre. Il faut maintenant passer de la parole aux actes.

M. Annau : Un bref commentaire à ce sujet. Je suis tout à fait d'accord. Comme producteur, compte tenu des défis que nous devons relever et de ce que le gouvernement actuel propose, je dois dire que nous ne pouvons pas obtenir cette croissance sans une modernisation, une amélioration de la réglementation et une croissance dans ce secteur.

Si nous faisons marche arrière, nous allons perdre, et nous ne pouvons pas nous le permettre.

Le sénateur R. Black : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Merci aux témoins de leur présence.

J'aimerais revenir sur l'optique de la compétitivité, parce que j'ai réfléchi notamment à la question des barrières commerciales non tarifaires et à la « marque Canada ». La possibilité de développer nos produits de grande valeur, nos produits de base et d'accroître notre part de marché à l'échelle mondiale est à mon avis phénoménale. Cela étant, et compte tenu de ce qui s'est passé avec le glyphosate en Italie et des conséquences que cela a eues sur nos exportations de blé dur, je me dis que c'est un risque à gérer. Il faut gérer cette situation d'exclusion de certains marchés parce que nous ne réglementons pas suffisamment les produits que nous utilisons.

Dans quelle mesure est-ce que c'est une préoccupation pour vous, messieurs?

M. Prouse : L'optique de la compétitivité est majeure pour nous. En effet, cet aspect ne fait pas partie du mandat actuel de l'ARLA ou de l'ACIA. Il n'y est question que de santé et de sécurité. Quand nous parlons de compétitivité et de préparer les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence dans le monde, elles nous répondent que ce n'est pas leur mandat. Pourtant, tout ce que font nos membres doit passer par l'ARLA ou l'ACIA. Nous ne pouvons rien faire sans leur approbation.

Au sujet de l'approche pangouvernementale, tous les services du gouvernement parlent avec beaucoup d'enthousiasme de la croissance économique et de l'innovation en agriculture, sauf Santé Canada, où la réaction est : « Désolés, non seulement nous ne pouvons pas tenir compte des considérations économiques, mais nous sommes un peu offusqués que vous les ayez même soulevées. »

This is why that competitiveness lens needs to be there. It doesn't mean that health and safety takes a back seat. Science-based regulation is paramount. But I'm fully confident we can do both.

Senator C. Deacon: You don't see a conflict there at all. You see putting that on there as a path to speeding things up? I'm worried about the two-to-four-year review time that Mr. Annau mentioned. What are the international benchmarks on that? How do we compare? Is everybody taking two to four years to complete these reviews?

Mr. Annau: Just to clarify, that would be specific to the re-evaluation process as opposed to specifically the special review process. But as I said, they are analogous in terms of how they are executed.

Specific to how we do compare internationally, unfortunately I don't have the notes off-hand but that is a central component of PMRA's current review of the re-evaluation process, sort of examining how we stack up internationally with nations like Australia, over in Europe as well.

Senator C. Deacon: If we look through a competitiveness lens and include a competitive lens in our evaluation, that's got to be a factor.

Mr. Prouse: It isn't at present. We were at the meeting of the Regulatory Cooperation Council in Washington, D.C. in early December and there were a number of stakeholders there. One of the questions that was asked of PMRA at the time is how we can get into alignment with the U.S. Environmental Protection Agency on approvals? We were told, under Canada's current legislation, that's not possible. We're not able to get into alignment.

On day one we heard all of the political players, if you will, Canadian President of the Treasury Board, U.S. Director of Office of Management and Budget all talking enthusiastically about how regulatory cooperation can and should work together. On day two, we were told all the reasons why we couldn't get into alignment. This in a nutshell is why we need that competitiveness lens.

Senator C. Deacon: Mr. Nielsen, to go back to the non-tariff trade barrier issue and the fact that part of your constituency is locked out of a major market globally because they've put up a barrier that may or may not be based on evidence. How are we managing that risk through the changes made here? What else could we do? What we're trying to do is open up global markets, access global markets, be as competitive as possible globally with what we think is a phenomenal global high-quality product, safe and high-quality product.

C'est pourquoi l'optique de la compétitivité est nécessaire. Cela ne veut pas dire que la santé et la sécurité sont reléguées au second plan. La réglementation fondée sur la science est primordiale. Toutefois, je suis convaincu qu'on peut faire les deux.

Le sénateur C. Deacon : Vous n'y voyez donc pas du tout de conflit d'intérêts. Vous pensez que, en les intégrant, on pourrait accélérer les choses? Je m'inquiète du délai de deux à quatre ans dont M. Annau a parlé. Quelles sont les références internationales à cet égard? Où nous situons-nous? Est-ce qu'il faut deux à quatre ans partout pour faire ces examens?

M. Annau : Je tiens à préciser que c'est propre au processus de réévaluation par opposition au processus d'examen spécial. Comme je l'ai dit, ce sont des processus analogues dans leur exécution.

Quant à notre situation comparative à l'échelle internationale, je n'ai malheureusement pas mes notes ici, mais c'est un élément central de l'examen actuel du processus de réévaluation de l'ARLA, qui vise en quelque sorte à nous comparer à des pays comme l'Australie, mais aussi à des pays d'Europe.

Le sénateur C. Deacon : Si on examine la question sous l'angle de la compétitivité et qu'on l'intègre à l'évaluation, il faut bien que ce soit un facteur.

M. Prouse : Ce n'est pas le cas actuellement. Au début de décembre, nous étions à la réunion du Conseil de coopération en matière de réglementation à Washington, D.C., où sont intervenues un certain nombre de parties intéressées. On y a notamment posé à l'ARLA la question de savoir comment nous aligner sur l'Environmental Protection Agency américaine en matière d'approbation. On nous a dit que ce n'est pas possible en vertu de la réglementation actuelle au Canada. Il n'y a pas d'alignement possible.

Le premier jour, tous les protagonistes politiques, si on veut, comme le président du Conseil du Trésor du Canada ou le directeur de l'Office of Management and Budget des États-Unis, ont parlé avec enthousiasme de la possibilité et de la nécessité de la coopération en matière de réglementation. Le deuxième jour, on nous a expliqué toutes les raisons pour lesquelles l'alignement était impossible. Voilà en bref pourquoi nous avons besoin de cette optique de la compétitivité.

Le sénateur C. Deacon : Monsieur Nielsen, j'en reviens à la question des barrières non tarifaires et au fait que certaines de vos entreprises sont exclues d'un grand marché mondial parce que celui-ci a érigé une barrière susceptible d'être ou non fondée sur des données probantes. Comment gérer ce risque grâce aux changements apportés ici? Que peut-on faire d'autre? Nous essayons d'ouvrir les marchés mondiaux, d'accéder aux marchés mondiaux, d'être aussi concurrentiels que possible à l'échelle mondiale avec ce que nous considérons comme un produit

Mr. Nielsen: That's a very good point. Over 90 per cent of Canadian agriculture is dependent on trade. Ninety per cent of Canadians' grain and oilseeds and pulses and all of that are exported, so it's very key to us. We believe our science is the best science around, and as a producer and regulatory conditions that we do face now with the reforms coming, we see growth and better avenues for trade going forward. What we need to see is that these countries where we do import respect our regulations, our science. Technology today, you can find parts per billion, trillion or zillion in anything. If you want to throw up a non-trade barrier to anything you want, you could. But we kind of venture off to another topic when you expect your government and your trade ministers and your foreign affairs ministers to instill that the trade deals are followed.

Senator C. Deacon: If we're looking at a competitiveness lens, we have to figure out how to solve that problem too, at some point, in some way, and make sure that our standards are as defensible amongst our global peers as possible.

Mr. Prouse: If I may, senator, one of the things we often talked about is us working with what I call the global coalition of the willing, which is all of the major ag exporting nations who all have a science-based regulatory system. We need to be working very closely with them internationally because as I often say, the list of countries that have science-based regulation and rules-based trade is a depressingly short one. Therefore, we need to be working very closely with those countries because they share our interests in defending against non-tariff trade barriers and non-science-based regulation.

Senator Moodie: Who are those countries that share?

Mr. Prouse: You find the large ag exporters in general are the United States, Argentina, Brazil, Australia. Whom did I miss?

Mr. Nielsen: The former Soviet Union.

Mr. Prouse: Ukraine.

Mr. Nielsen: Kazakhstan.

remarquable de première qualité à l'échelle mondiale, un produit sûr et de première qualité.

M. Nielsen : La question se pose en effet. Plus de 90 p. 100 de l'agriculture canadienne dépend du commerce. Nous exportons 90 p. 100 de nos céréales, de nos oléagineux, de nos légumineuses et de tout le reste; c'est donc très important pour nous. Nous estimons que nos données scientifiques sont les meilleures qui soient et, comme producteurs, compte tenu de la réglementation actuelle et des réformes à venir, nous entrevoyons une croissance et de meilleures possibilités commerciales pour l'avenir. Il faut s'assurer que les pays où nous exportons respectent notre réglementation et nos données scientifiques. Avec la technologie d'aujourd'hui, on peut trouver des parties par milliard, par billion et ainsi de suite dans n'importe quoi. On peut, si on le veut, dresser un obstacle non tarifaire pour n'importe quoi. Toutefois, on s'aventure là sur un autre terrain, puisqu'il faut s'attendre a priori à ce que le gouvernement, dont les ministres du Commerce et des Affaires étrangères, annonce que les accords commerciaux sont effectivement respectés.

Le sénateur C. Deacon : Si on examine la question sous l'angle de la compétitivité, il faut trouver une façon de résoudre aussi ce problème, à un moment donné, d'une certaine façon, et s'assurer que nos normes sont aussi défendables que possible parmi nos pairs à l'échelle mondiale.

M. Prouse : Si vous permettez, sénateur, nous avons souvent parlé de travailler avec ce que j'appelle la coalition mondiale des gens de bonne volonté, c'est-à-dire tous les grands pays exportateurs de produits agricoles qui ont tous un système de réglementation fondé sur la science. Nous devons collaborer étroitement avec eux à l'échelle internationale, parce que, comme je le dis souvent, la liste des pays qui ont une réglementation fondée sur des données scientifiques et un système commercial réglementé est très courte. Par conséquent, nous devons collaborer étroitement avec ces pays, parce qu'ils ont intérêt, comme nous, à se défendre contre des barrières commerciales non tarifaires et contre des réglementations non fondées sur des données scientifiques.

La sénatrice Moodie : Quels sont les pays qui partagent ce point de vue?

M. Prouse : En général, les grands exportateurs de produits agricoles sont les États-Unis, l'Argentine, le Brésil et l'Australie. J'en oublie.

M. Nielsen : L'ex-Union soviétique.

M. Prouse : L'Ukraine.

M. Nielsen : Le Kazakhstan.

Mr. Prouse: Brazil and Argentina have rocketed forward in the last 15 years in terms of their agriculture exports. Not coincidentally, those are countries that are moving pretty aggressively on regulatory reform and on approving new trades very quickly.

The Chair: Before we go to second round, I have a couple of questions. Mr. Prouse, in your brief you indicated that Bill C-97, this section of it, is a good start but only a start. You had a couple of other suggestions. You indicated that you continue to press for critical improvements that can and need to be made to PMRA's re-evaluation process under existing authorities as these have not been addressed.

Have you been given any reason why they're not addressed, or is it simply lack of resources?

Mr. Prouse: There are a number of reasons why, including the lack of resources, the number of approvals that have come forward. The mandate and the legislation, they feel, has hamstrung them. This is why we think it's fairly critical for them to have clear direction on a competitiveness lens and on how their mandate ought to be constructed.

We had concerns about how stakeholders were consulted during re-evaluation, the fact that some of those had stopped, the differences that you're now seeing between interim decisions and final decisions. We think there's a great deal of reforms that could be undertaken and would be helpful, which frankly don't require legislative change. I think that overall competitiveness lens would go a great deal of distance to helping that.

The Chair: Your second point was that you're seeking formal cabinet level acknowledgment of the economic role that both PMRA and Canadian Food Inspection Agency play in facilitating agriculture and agri-food economic growth.

What form would that take? I'm assuming the fact that these agencies are there and they are funded means that they must be recognized as playing a valuable role.

Mr. Prouse: Again, in Budget 2019, we started getting there because they talked about it. It was in the Fall Economic Statement as well, talking about placing that competitiveness lens on Canadian regulatory agencies. Once that's actually in place, now you have that. Now you have a clear recognition that they have a competitiveness role and they have a competitiveness mandate. That's what we're looking for. It's a whole-of-government approach that's going to be needed if we want to hit \$75 billion by 2025. It can't be most of government, except for the regulatory agencies. It has to be a whole-of-government approach, so that's what we're talking about.

M. Prouse : Les exportations agricoles du Brésil et de l'Argentine ont grimpé en flèche au cours des 15 dernières années. Ce n'est pas une coïncidence qu'il s'agisse de pays qui s'emploient activement à réformer leur réglementation et à approuver très rapidement de nouveaux échanges commerciaux.

La présidente : Avant de passer à la deuxième série de questions, j'en aurais une ou deux moi-même. Monsieur Prouse, dans votre mémoire, vous dites que le projet de loi C-97, cet article notamment, est un bon début, mais seulement un début. Vous aviez quelques suggestions supplémentaires. Vous continuez, dites-vous, de réclamer des améliorations cruciales qui peuvent et doivent être apportées au processus de réévaluation de l'ARLA en vertu des pouvoirs existants, mais qui n'ont pas été envisagées.

Est-ce qu'on vous a expliqué pourquoi on ne les a pas envisagées ou s'agit-il simplement d'un manque de ressources?

M. Prouse : Il y a un certain nombre de raisons à cela, entre autres le manque de ressources et le nombre d'approbations demandées. Il semblerait que le mandat et la réglementation aient été des obstacles. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut absolument tenir compte de la compétitivité et s'interroger sur l'interprétation des mandats.

Nous étions inquiets du mode de consultation des parties intéressées pendant la réévaluation, notamment du fait que certaines de ces activités avaient cessé, d'où les différences que vous constatez maintenant entre les décisions provisoires et les décisions finales. À notre avis, beaucoup de réformes seraient possibles et utiles, et, franchement, cela n'exige pas de modifications législatives. Je pense que, en intégrant l'optique de la compétitivité globale, on améliorerait beaucoup la situation.

La présidente : Vous demandez aussi au Cabinet de reconnaître officiellement le rôle économique de l'ARLA et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans la croissance économique du secteur agricole et agroalimentaire.

Quelle forme cela prendrait-il? Je suppose que l'existence même et le financement de ces organismes signifient que l'importance de leur rôle doit être reconnue.

M. Prouse : Je rappelle que, dans le budget de 2019, nous nous en approchons, parce qu'il en a été question. C'était aussi dans l'Énoncé économique de l'automne, où il est question d'imposer cette optique de la compétitivité aux organismes de réglementation canadiens. C'est ce qu'on obtient une fois cette perspective adoptée. On reconnaît désormais clairement qu'ils ont un rôle à jouer en matière de compétitivité et qu'ils ont un mandat à cet égard. C'est ce que nous espérons. Il faudra une approche pangouvernementale pour atteindre les 75 milliards de dollars d'ici 2025. Il ne peut pas s'agir de la plupart des organismes gouvernementaux, sauf les organismes de réglementation. Il faut une approche pangouvernementale, et c'est de cela que nous parlons.

The Chair: Otherwise there's a disconnect if the whole team isn't on.

Mr. Prouse: Absolutely.

The Chair: Thank you.

Senator Doyle: On the special review you were talking about, by doing a review, you could trigger an investigation, you're saying. If in the course of the investigation you discover, say, something new, another special review would be called for, would it not? Why not have a more comprehensive review to begin with? Would it save time? Would it save money? Is there a legal complication that would have to be looked at? Or am I out to lunch?

Mr. Annau: Definitely, it would be more from the purview of PMRA's own processes. At the end of the day, it's a matter of the amount of analysis it would take to critically evaluate any of the single ingredients specific to their own chemistries. This takes a certain amount of capacity and focus within the actual agency itself. I believe when other complications or risks are identified, specific to other ingredients within the actual product itself, that under these current circumstances it may trigger its own special review to focus those resources separately. Of course, what I believe the amendments are proposing would be, as you said, for the scope of the initial review to be expanded to identify and assess those new risks.

Mr. Prouse: I think it's worth pointing out, senator, that the regular re-evaluation processes are very rigorous. Canada has one of the most respected regulatory agencies in the world as a result of that. They are mandated to look at all peer-reviewed evidence during those reviews. A special review should only be undertaken if there is compelling new evidence between the regular re-evaluation process that would compel them to act. We think that these amendments help PMRA do that and not have themselves be occupied with special reviews that are unnecessary.

Senator Doyle: Thank you.

Senator R. Black: Are those every 15 years?

Mr. Prouse: Correct.

Senator R. Black: Thank you.

Senator C. Deacon: I'm still on the 15-year issue. I'm on the fact that it takes two to four years for every review to be completed.

I got a sense from your presentations that you were concerned that the 15-year review was a burden. There has been, I think, a freeing up of a bit of capacity in these proposals. But it sounds like we are not getting to the heart of the issue, in terms of

La présidente : Si toute l'équipe n'y est pas, il y a une coupure.

M. Prouse : Tout à fait.

La présidente : Merci.

Le sénateur Doyle : Concernant l'examen spécial dont vous parliez, vous dites qu'un examen peut déclencher une enquête. Supposons que vous découvrez quelque chose de nouveau au cours de l'enquête : un autre examen spécial serait nécessaire, n'est-ce pas? Pourquoi ne pas commencer par un examen plus complet? Est-ce que cela ferait gagner du temps? Est-ce qu'on pourrait ainsi économiser de l'argent? Est-ce qu'il pourrait y avoir une complication juridique? À moins que je sois dans le champ.

M. Annau : Cela relèverait effectivement davantage des processus de l'ARLA. Au bout du compte, il s'agit de déterminer la portée de l'analyse nécessaire pour évaluer de façon critique l'un ou l'autre ingrédient propre à telle ou telle composition chimique. Cela suppose une certaine capacité et une certaine direction au sein de l'organisme lui-même. À mon avis, quand d'autres complications ou risques sont circonscrits concernant d'autres ingrédients du produit lui-même, cela peut, dans les circonstances actuelles, déclencher un examen spécial faisant appel à ces ressources à titre distinct. Bien sûr, ce que je crois que les amendements proposent, comme vous l'avez dit, c'est d'élargir la portée de l'examen initial pour circonscire et évaluer ces nouveaux risques.

M. Prouse : Je crois, sénateur, qu'il faut souligner que les processus de réévaluation réguliers sont très rigoureux. Le Canada a l'un des organismes de réglementation les plus respectés au monde à cause de cela. Cet organisme a pour mandat d'analyser toutes les preuves examinées par des pairs. Un examen spécial ne devrait être entrepris que s'il y a, entre les réévaluations régulières, de nouvelles preuves convaincantes obligeant à agir. Nous pensons que ces modifications aideront l'ARLA à aller dans ce sens au lieu de procéder à des examens spéciaux inutiles.

Le sénateur Doyle : Merci.

Le sénateur R. Black : Est-ce tous les 15 ans?

M. Prouse : En effet.

Le sénateur R. Black : Merci.

Le sénateur C. Deacon : J'en suis toujours à la question des 15 ans. J'en reviens au fait qu'il faut deux à quatre ans pour terminer chaque examen.

J'ai l'impression, d'après vos remarques, que vous craignez que l'examen après 15 ans soit un fardeau. Ces propositions me semblent propres à libérer un peu de capacité. Pourtant, on dirait que le cœur du problème n'est pas là quand il est question de

making sure that there's enough capacity to complete these reviews in a timely basis. Do they take two to four years, or is it two to four years because we simply don't have enough capacity?

Mr. Prouse: Senator, I think PMRA could probably speak to the resourcing issues. We've certainly made the case, and I know others have as well, that PMRA should have more resources to complete some of these reviews. Certainly some of the issues we're seeing on re-evaluations could be addressed by that. I believe it was Mr. Annau who talked about the number of re-evaluations that are coming in the next decade, and PMRA has alluded to the fact that there is a large convergence of re-evaluations scheduled to come up.

We think the concept of re-evaluation is sound. Canadians need to have confidence in their system. They need to have confidence that the science is being reviewed regularly. We have no quarrel with that whatsoever. It's just a matter of how those are done.

Senator C. Deacon: It's that clarity.

Mr. Prouse: Are we sharing data effectively with other countries that have a science-based regulatory system? How are we conducting these? It's a process issue

Senator C. Deacon: You see an opportunity potentially for international collaboration?

Mr. Prouse: They will do some of that now, but how much further down the road can they go on that, we certainly would like to see more.

Mr. Annau: There is definitely room for international collaboration. I believe there is a section of the act that does provide for it. One of the main barriers in place is that we do not have harmonized maximum limits with some of our bigger trading partners such as the United States.

Senator Moodie: Would you please slow down for me?

Mr. Annau: One of our major challenges would be that we currently do not have harmonized maximum residue limits with for example the United States. PMRA has recognized this harmonization as being definitely a potential benefit. With their directive — PMRA directive 9804 — it recognizes that harmonization with the United States would definitely be an added benefit in terms of even being able to analyze reports produced by the Environmental Protection Agency and seeing how they apply to Canada.

Senator Moodie: My question has to do with the standard that we're going to end up with. I understand there is a difference between risk-based and hazard-based. I'm not sure I

s'assurer d'avoir suffisamment de capacité pour terminer ces examens à temps. Est-ce qu'il faut effectivement deux à quatre ans, ou deux à quatre ans parce que nous n'avons tout simplement pas assez de capacité?

M. Prouse : Sénateur, je pense que l'ARLA pourrait probablement vous parler des enjeux liés aux ressources. Nous avons certainement fait valoir, et je sais que d'autres l'ont fait aussi, que l'ARLA devrait disposer de plus de ressources pour mener à bien certains de ces examens. Il est évident que certains des problèmes liés aux réévaluations pourraient être réglés par un supplément de ressources. C'est M. Annau, je crois, qui a parlé du nombre de réévaluations prévues pour la prochaine décennie, et l'ARLA a fait allusion au fait qu'il y a une grande convergence de réévaluations à venir.

L'idée de réévaluation est valable à nos yeux. Il faut que les Canadiens puissent avoir confiance en leur système. Ils doivent avoir l'assurance que les données scientifiques sont examinées régulièrement. Nous n'avons absolument rien contre cela. Ce qui est en cause, c'est la façon de procéder.

Le sénateur C. Deacon : Il faut que les choses soient claires.

M. Prouse : Est-ce que nous partageons efficacement des données avec d'autres pays dont le système de réglementation est fondé sur la science? Comment procédons-nous? C'est une question de processus.

Le sénateur C. Deacon : Est-ce que vous entrevoyez une possibilité de collaboration internationale?

M. Prouse : C'est déjà en partie le cas, mais jusqu'où cela ira-t-il, nous aimerions bien le savoir.

M. Annau : Il y a certainement place pour la collaboration internationale. Je crois d'ailleurs qu'un article de la loi le prévoit. L'un des principaux obstacles, c'est que nous n'avons pas harmonisé les limites maximales avec certains de nos principaux partenaires commerciaux, comme les États-Unis.

La sénatrice Moodie : Pourriez-vous aller moins vite, s'il vous plaît?

M. Annau : L'un de nos principaux défis, c'est que, à l'heure actuelle, nous n'avons pas harmonisé les limites maximales de résidus avec, par exemple, les États-Unis. L'ARLA sait que cette harmonisation pourrait être très avantageuse. Dans sa directive — la directive 9804 de l'ARLA —, elle reconnaît que l'harmonisation avec les États-Unis serait certainement un avantage supplémentaire, ne serait-ce que pour pouvoir analyser les rapports produits par l'Environmental Protection Agency et voir en quoi ils s'appliquent au Canada.

La sénatrice Moodie : Ma question porte sur la norme que nous allons finalement adopter. Je comprends bien qu'il y a une différence entre une évaluation en fonction du risque et une

know exactly what that means. Is it more rigorous a process to be hazard-based or less rigorous a process?

Mr. Prouse: I have a poster and slide when I do PowerPoint presentations on the difference on this. Driving down the road is a hazard. There is a potential hazard. Driving down the road in a raging snowstorm is a risk.

What is the actual risk versus a hazard? The hazard would be more rigorous, but is it rigorous to an extreme?

Senator Moodie: That's the question. When we shift and when we are saying that we have a risk-based approach, but we're part of a group that every now and again would trigger based on a different set of standards, right?

Mr. Prouse: Correct.

Senator Moodie: I am quite focused on why we would want to drop to the lower standard and not take the trigger from one of these other countries. I accept that they have a different agri-industry and a different approach and maybe a lot less to lose, but I need to understand why we would drop to a lower level and think that will be a solution for moving us ahead? I hear you on capacity.

Mr. Prouse: Some of the bans that come from the European Union, in our view, are not based on good science. If that comes and a special review is triggered here, I don't think that's a good use of PMRA's time and resources. I would also challenge anyone to show me that a hazard-based system has led to better environmental and health outcomes, because frankly we don't see a connection.

We see a much stricter more bureaucratic system, but where is the evidence that has led to better health and safety environmental outcomes? We don't see any.

Senator Moodie: My background is science. Is there science-based evidence of this? I know your opinion, but is there science-based evidence that supports going with the hazard-based over other outcomes? I'm asking the question, I don't know the answer.

Mr. Annau: I'm not sure of any actual specific studies that have been done to compare the two. Unfortunately none come to the top of my mind right now.

évaluation en fonction du danger. Je ne sais pas exactement ce que cela signifie. Est-ce que le processus est plus rigoureux ou moins rigoureux s'il est fonction du danger?

M. Prouse : Quand je fais des présentations en PowerPoint, j'ai une affiche et une diapositive sur la différence entre les deux. Conduire sur la route est un danger. Il y a un danger potentiel. Conduire sur la route en pleine tempête de neige est un risque.

Quel est le risque réel par rapport à un danger? Le critère du danger serait plus rigoureux, mais est-ce qu'il ne l'est pas trop?

La sénatrice Moodie : Voilà la question. Nous changeons de cap et nous décidons d'adopter une approche axée sur le risque, mais nous faisons partie d'un groupe qui, de temps à autre, déclencherait un examen en fonction d'un ensemble de normes différent, n'est-ce pas?

M. Prouse : En effet.

La sénatrice Moodie : Je m'intéresse beaucoup aux raisons pour lesquelles nous voudrions redescendre à la norme inférieure et ne pas adopter le critère de l'un de ces autres pays. Je comprends bien qu'ils ont un secteur agricole différent, une approche différente, et peut-être beaucoup moins à perdre, mais j'ai besoin de comprendre pourquoi nous redescendrions à un niveau inférieur et pourquoi nous pensons que ce serait une solution pour avancer? J'entends bien ce que vous dites au sujet de la capacité.

M. Prouse : Selon nous, certaines des interdictions imposées par l'Union européenne ne sont pas fondées sur de bonnes données scientifiques. Si cela se produit et que cela déclenche un examen spécial au Canada, je pense que ce n'est pas une bonne utilisation du temps et des ressources de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA. Je mets d'ailleurs quiconque au défi de me prouver qu'un système fondé sur les dangers a permis d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'environnement et de santé, parce que, franchement, nous ne voyons pas de lien.

Le système est beaucoup plus strict et bureaucratique, mais où sont les preuves montrant que cela a permis d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et de sécurité? Nous n'en voyons pas.

La sénatrice Moodie : Je viens du milieu scientifique. Y a-t-il des preuves scientifiques à cet égard? Je connais votre opinion, mais y a-t-il des données scientifiques qui appuient l'adoption d'une approche fondée sur les dangers plutôt que sur d'autres résultats? Je pose la question, je n'en connais pas la réponse.

M. Annau : Je ne suis pas certain qu'on ait fait des études précises pour comparer les deux. Malheureusement, aucune ne me vient à l'esprit.

I think one of the approaches we would be advocating for would be for any standards to be informed as much by field-based evidence as possible, any kind of studies done in our case specific to the application of pesticides on crops, any studies that would show whether this application was having adverse impacts on any of the surrounding water invertebrates to see whether populations, after application, are maintained or do they diminish.

In certain instances where the population does remain the same despite the application of pesticide being above a certain maximum residue limit that is proposed, that would indicate the actual residue limit itself may be too conservative. The main issue with farmers right now is that during PMRA's scientific assessment phase, any data showing reduced risk is not allowed to be submitted, but scientific assessment data showing increased risk is. The main concern is that this may create a bias in analysis that may trigger more cancellation decisions.

The Chair: Okay. Thank you folks. That has been great. I'd like to thank the panellists, some of whom have been here in the past. It is always good to have them back.

We have a new panel consisting of one person, Kathleen Cooper, Senior Researcher with the Canadian Environmental Law Association. Thank you for accepting our invitation to be here this evening. Please make your presentation and then people will have questions for you. The floor is yours.

Kathleen Cooper, Senior Researcher, Canadian Environmental Law Association: Thank you very much for the opportunity. I would like to raise some concerns with the amendments in Bill C-97, recognizing that they are intended to improve efficiencies under the Pest Control Products Act, but as drafted, the changes could limit public participation and reduce transparency.

The problem is easily fixed with amendments to ensure that existing legislative guarantees of consultation and accountability are maintained, preventing further eroding of public confidence in the federal pesticide regulation. That summarizes what I have to say. I will provide some background and context to start.

Pesticides are toxic substances intended to kill living organisms, whether it's weeds, insects, rodents, what have you. As such, they need to be carefully regulated, and there must be a public trust in the regulator. For many reasons, that public trust is not always present, and it is in nobody's interest for there to be a lack of public trust in the regulator, not the public, not pesticide manufacturers, farmers, beekeepers, pest control companies, the government or anyone. It wastes time. It wastes

L'une des approches que nous préconiserions serait que toutes les normes soient fondées le plus possible sur des données probantes de terrain, sur tout type d'études réalisées, dans le cas présent, sur l'emploi de pesticides sur les cultures, toute étude qui montrerait si cet emploi a des effets négatifs sur les invertébrés aquatiques environnants et qui regarderait si les populations sont maintenues après l'épandage ou si elles diminuent.

Dans les cas où la population demeure la même malgré l'épandage de pesticides au-delà de la limite maximale de résidus proposée, cela pourrait indiquer que cette limite a peut-être été fixée de manière trop prudente. Le principal problème avec les agriculteurs à l'heure actuelle, c'est que pendant la phase d'évaluation scientifique de l'ARLA, il est interdit de présenter des données montrant une réduction du risque, mais les données d'évaluation scientifique montrant une augmentation du risque sont acceptées. Notre principale préoccupation est que cela pourrait créer un biais dans l'analyse susceptible de déclencher d'autres décisions d'annulation.

La présidente : D'accord. Merci à tous. C'était formidable. J'aimerais remercier les témoins, dont certains ont déjà comparu devant le comité. Il est toujours bon de les revoir.

Nous accueillons un unique témoin pour la suite de cette réunion. Il s'agit de Kathleen Cooper, attachée de recherche à l'Association canadienne du droit de l'environnement. Merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître ce soir. Veuillez faire votre exposé, après quoi les sénateurs vous poseront des questions. Vous avez la parole.

Kathleen Cooper, attachée de recherche, Association canadienne du droit de l'environnement : Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. J'aimerais soulever certaines préoccupations au sujet des modifications proposées dans le projet de loi C-97, en reconnaissant qu'elles visent à améliorer l'efficacité de la Loi sur les produits antiparasitaires. Cependant, dans leur libellé actuel, les modifications pourraient limiter la participation du public et réduire la transparence.

Le problème est facile à régler au moyen d'amendements visant à maintenir les garanties législatives existantes de consultation et de reddition de comptes, ce qui évitera de miner davantage la confiance du public dans la réglementation fédérale sur les pesticides. Cela résume ce que j'ai à dire. Je vais commencer par vous donner un peu de contexte.

Les pesticides sont des substances toxiques destinées à tuer des organismes vivants, qu'il s'agisse de mauvaises herbes, d'insectes, de rongeurs, et cetera. Par conséquent, ils doivent être réglementés avec soin et le public doit faire confiance à l'organisme de réglementation. Pour de nombreuses raisons, cette confiance n'est pas toujours présente, or il n'est dans l'intérêt de personne qu'il y ait un manque de confiance du public envers l'organisme de réglementation. Ce n'est pas dans

money. It causes a lot of stress and anxiety, and when it leads to poor regulatory decisions, it creates environmental and human health risks and harm.

People are aware of different regulatory decisions about pesticides elsewhere, particularly in Europe. You were just speaking to some of them. Some EU countries have banned pesticides that we still allow. The International Agency for Research on Cancer concludes that glyphosate is a probable human carcinogen. The key underlying difference here has to do with basing decisions on hazard assessment versus risk assessment. In the risk assessment framework, information is combined about hazards and exposure.

The EU approach might be seen as stronger and our approach more lenient, while risk assessment proponents will see it as a more realistic approach that accounts for actual exposure. It arose in the early 1980s, and it is considered science-based. It is science-based. It has many complex scientific inputs and calculations. The Pest Control Products Act requires it, and the public is implicitly asked to trust the outcome.

But scientific information about environmental and human health risk is always complex and incomplete. Many mistakes have been made. In the 1980s and 1990s, many countries restricted and banned the organochlorine pesticides, including Canada, such as DDT, aldrin, toxaphene, chlordane, a range of them, very nasty chemicals that cause cancer, reproductive toxicity and many other health effects and are highly persistent in the environment.

The organochlorines were largely replaced by the organophosphates and carbamates, also very toxic, most often on the developing brain as well as having other health and environmental effects, and we've had to progressively get rid of most of them too. They were widely replaced with the neonicotinoid pesticides, now implicated in the worldwide decline in pollinator species. They are also being phased out.

As the glyphosate trials are working their way through the U.S. courts, juries are hearing about Monsanto's manipulation of the scientific record with ghostwritten studies, collusion with regulators and other shady tactics. Juries are agreeing that

l'intérêt du public ni dans celui des fabricants de pesticides, des agriculteurs, des apiculteurs, des entreprises de lutte antiparasitaire, du gouvernement ou de qui que ce soit d'autre. Cela fait perdre du temps. Cela gaspille de l'argent. Cela cause beaucoup de stress et d'anxiété et lorsque ce déficit de confiance mène à de mauvaises décisions réglementaires, cela crée des risques et des préjudices pour l'environnement et la santé humaine.

Les gens ont connaissance des différentes décisions réglementaires concernant les pesticides qui sont prises ailleurs, et particulièrement en Europe. Vous venez de parler de quelques-unes d'entre elles. Certains pays de l'UE ont interdit des pesticides que nous autorisons encore. Le Centre International de Recherche sur le Cancer, le CIRC, conclut que le glyphosate est un cancérogène humain probable. La principale différence sous-jacente concerne le fait de fonder les décisions sur l'évaluation des dangers plutôt que sur l'évaluation des risques. Dans le cadre d'évaluation des risques, on combine les données sur les dangers avec celles sur l'exposition.

L'approche de l'UE pourrait être perçue comme plus solide et la nôtre plus laxiste, tandis que les promoteurs de l'évaluation des risques la considéreront comme une approche plus réaliste qui tient compte de l'exposition réelle. Elle a vu le jour au début des années 1980 et elle est considérée comme fondée sur la science. Elle est fondée sur la science. Elle repose sur de nombreuses contributions et calculs scientifiques complexes. La Loi sur les produits antiparasitaires l'exige et on demande implicitement au public de faire confiance aux résultats.

L'information scientifique sur les risques pour l'environnement et la santé humaine est toujours complexe et incomplète. Beaucoup d'erreurs ont été commises. Dans les années 1980 et 1990, de nombreux pays, y compris le Canada, ont restreint et interdit les pesticides organochlorés comme le DDT, l'aldrine, le toxaphène, le chlordane. Toute une gamme de produits, des produits chimiques très nocifs qui causent le cancer, sont reprotoxiques, ont de nombreux autres effets sur la santé et qui sont très persistants dans l'environnement.

Les insecticides organochlorés ont été en grande partie remplacés par les composés organophosphorés et les carbamates, également très toxiques, le plus souvent sur le cerveau en développement et qui ont d'autres effets sur la santé et l'environnement. Nous avons dû nous en débarrasser progressivement. Ils ont été largement remplacés par les pesticides néonicotinoïdes, maintenant impliqués dans le déclin mondial des espèces pollinisatrices. Ils sont également éliminés progressivement.

Au fur et à mesure que les procès sur le glyphosate progressent devant les tribunaux américains, les jurys entendent parler de la manipulation du dossier scientifique par Monsanto au moyen d'études réalisées par des auteurs rémunérés par l'industrie,

glyphosate caused cancer in the plaintiffs and are awarding multimillion-dollar settlements.

Very recently, scientists have reported on a worldwide decline in insects, with extinction of 40 per cent of the world's insect species possible over the next few decades and for which pesticides are partially responsible, alongside habitat loss from intensive agriculture, urban development as well as climate change.

Against that backdrop, it doesn't require much more than healthy skepticism for trust in the pesticide regulator to be shaken.

Turning to special reviews and re-evaluation, as we noted in our letter to your committee and in our letter to the Commons Finance Committee reviewing Bill C-97, the main purpose of the PCPA is to prevent unacceptable harm and environmental and human health risks from pesticide use. It arose from a multi-year effort to modernize pesticide regulation in this country and ensure public confidence.

It requires pre-market assessment of pesticides and their periodic re-evaluation on a 15-year cycle, as you've discussed. It also allows for special reviews between re-evaluations if new scientific information comes to light or a pesticide is banned in another OECD country.

A recent example is naled, an organophosphate pesticide that was banned in the EU. Section 17(2) prompted that automatic special review. The PMRA also did another special review under section 17(1) to address other evidence of concern, which is another tool that they have. Those two reviews conclude that the risks are unacceptable and they propose the cancellation of all uses. Those two special reviews advanced regulatory action on a dangerous pesticide probably by about five years, and I think that's a good thing.

Special reviews are an essential part of a responsive pesticide regulatory system. They help ensure we don't overlook emerging science and concerns. Public input to the special review process, like all other pesticide PCPA decisions, is part of that responsive and trustworthy regulatory system. The requirements for public input are set out in section 28 of the act.

de la collusion avec les organismes de réglementation et d'autres tactiques louches. Les jurés conviennent que le glyphosate a causé le cancer chez les demandeurs et accordent des règlements de plusieurs millions de dollars.

Tout récemment, les scientifiques ont fait état d'un déclin mondial des insectes, avec l'extinction prévue de 40 p. 100 des espèces d'insectes dans le monde au cours des prochaines décennies et dont les pesticides partagent la responsabilité avec la perte d'habitat attribuable à l'agriculture intensive, au développement urbain et aux changements climatiques.

Dans ce contexte, un scepticisme sain suffit à ébranler la confiance que l'on peut avoir dans l'organisme de réglementation des pesticides.

Pour ce qui est des examens spéciaux et de la réévaluation, comme nous l'avons indiqué dans la lettre que nous avons adressée à votre comité et dans notre lettre au Comité des finances de la Chambre des communes chargé d'examiner le projet de loi C-97, l'objectif principal de la Loi sur les produits antiparasitaires est de prévenir les dommages inacceptables et les risques pour l'environnement et la santé humaine découlant de l'utilisation des pesticides. Elle découle d'un effort pluriannuel visant à moderniser la réglementation des pesticides au Canada et à assurer la confiance du public.

Elle exige une évaluation des pesticides avant leur mise en marché et leur réévaluation périodique selon un cycle de 15 ans, comme vous l'avez dit. Elle permet également des examens spéciaux entre les réévaluations si de nouvelles informations scientifiques sont révélées ou si un pesticide est interdit dans un autre pays membre de l'OCDE.

Le naled en est un exemple récent, c'est un pesticide organophosphoré qui a été interdit dans l'UE. Le paragraphe 17(2) a déclenché cet examen spécial automatique. L'ARLA a également effectué un autre examen spécial en vertu du paragraphe 17(1), un autre outil dont elle dispose, pour examiner d'autres éléments de preuve préoccupants. Ces deux études ont conclu que les risques sont inacceptables et elles proposent l'annulation de toutes les utilisations. Ces deux examens spéciaux ont permis d'anticiper d'environ cinq ans des mesures réglementaires sur un pesticide dangereux et je pense que c'est une bonne chose.

Les examens spéciaux constituent un élément essentiel d'un système réactif de réglementation des pesticides. Ils nous aident à nous assurer que nous tenons compte des nouvelles données scientifiques et des préoccupations les plus récentes. La participation du public au processus d'examen spécial, comme à toutes les autres décisions de la Loi sur les produits antiparasitaires, fait partie de ce système réglementaire réactif et digne de confiance. Les exigences relatives à la participation du public sont énoncées à l'article 28 de la loi.

With Bill C-97 amendments, our concerns are that they could limit public participation and reduce transparency while extending broad discretion to the health minister to decide not to initiate special reviews.

We want to ensure that, for example, the new section 17(7) — that's the section that allows ministerial discretion not to initiate a special review — be redrafted to specify that any decision made pursuant to it must be made before publication of the public consultation statement that's required under section 28. Basically what that means is it would maintain what are existing legislative guarantees for public consultation on the matter that would have prompted the special review. We're simply asking for these amendments to incorporate the existing legislative requirements for public consultation that are in section 28.

Our second recommendation relates to special reviews under section 17(2), which is the one if an OECD country puts in place a full ban. Bill C-97 introduces an exception, giving the minister discretion to determine whether it's warranted but with no criteria for doing so and no notice or consultation requirement. We're recommending that that decision by the minister be made public, along with the minister's reasons for the decision, again, extending the existing legislative requirements that already exist, making sure that's covered off.

To close, I want to underscore my comments with positions advanced this year with respect to the budget by the Green Budget Coalition, calling for increased funding to the Pest Management Regulatory Agency to deliver on its legislative mandate and obligations. A lot of progress has occurred to address the backlog in re-evaluating older pesticides and on the cyclical re-evaluations, but funding to the PMRA has stagnated in the face of significantly more workload. You have heard about how it will continue. There are key compliance challenges and a long-standing lack of essential data necessary for pesticide exposure assessments.

I won't get into the need for more resources for meeting their legislative obligations on proposed market assessments or for compliance challenges. We can talk about that if you want, but I want to emphasize a final point about exposure assessment and circle back to my initial comments.

As I mentioned, the key difference between hazard assessment and risk assessment is including information about pesticide exposure. Yet in risk assessment for pesticides or anything else, exposure assessment is always the weakest link. We don't have a national water monitoring program in Canada at all, much less a

Nos réserves concernant les amendements au projet de loi C-97 tiennent à ce que nous craignons qu'ils limitent la participation du public et réduisent la transparence tout en accordant au ministre de la Santé un vaste pouvoir discrétionnaire lui permettant de décider de ne pas entreprendre d'examen spéciaux.

Nous voulons nous assurer, par exemple, que le nouveau paragraphe 17(7) — c'est-à-dire l'article qui permet au ministre de ne pas entreprendre d'examen spécial — soit reformulé pour préciser que toute décision prise en vertu de ce paragraphe doit l'être avant la publication de l'énoncé de consultation publique exigé en vertu de l'article 28. En gros, cela veut dire que les garanties législatives existantes pour la consultation publique sont maintenues concernant la question qui aurait donné lieu à l'examen spécial. Nous demandons simplement que ces amendements intègrent les exigences législatives actuelles en matière de consultation publique qui figurent à l'article 28.

Notre deuxième recommandation porte sur les examens spéciaux prévus au paragraphe 17(2), c'est-à-dire ceux qui sont effectués si un pays membre de l'OCDE impose une interdiction complète. Le projet de loi C-97 prévoit une exception, qui donne au ministre le pouvoir discrétionnaire de déterminer si c'est justifié, mais sans critères et sans avis ni consultation. Nous recommandons que cette décision du ministre soit rendue publique, de même que les motifs de la décision, encore une fois, en élargissant les exigences législatives existantes et en veillant à ce que cela en fasse partie.

Pour terminer, je tiens à étayer mes remarques en citant les positions prises cette année sur le budget par la Coalition du budget vert, pour réclamer une augmentation du financement de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat législatif et de ses obligations. Beaucoup de progrès ont été réalisés pour éliminer l'arriéré de réévaluation des anciens pesticides et de réévaluations cycliques, mais le financement de l'ARLA a stagné alors que la charge de travail s'est considérablement alourdie. On vous a dit que cela allait continuer. Il y a des défis de conformité très importants et il existe de longue date un manque de données essentielles, nécessaires aux évaluations de l'exposition aux pesticides.

Je ne parlerai pas de la nécessité d'avoir plus de ressources pour que l'ARLA puisse respecter ses obligations législatives en matière d'évaluations de marché proposées ou de contestations de la conformité. Nous pouvons en parler si vous le voulez, mais j'aimerais souligner un dernier point au sujet de l'évaluation de l'exposition et revenir à mes commentaires initiaux.

Comme je l'ai mentionné, la principale différence entre l'évaluation des dangers et l'évaluation des risques est l'intégration des données sur l'exposition aux pesticides. Pourtant, dans l'évaluation des risques liés aux pesticides ou à tout autre produit, l'évaluation de l'exposition est toujours le

program that meets the more specific needs of exposure assessment during pesticide regulation, nor do we have adequate data collection about pesticide use, despite significant changes in farming practices as farmers modernize and move into new markets. Exposure assessment cannot be reliable without good data collection in both of those areas — pesticide use and environmental levels — particularly in ground and surface water.

Again, for there to be a public trust in the regulator and the regulatory approach of risk assessment, which is what our law requires, there must be adequate funding. Permanent investment is needed — permanent, not the vagaries of funding from one year or government to the next. Permanent funding is that essential data collection in Environment and Climate Change Canada on water monitoring, and Agriculture and Agri-Food Canada to support that pesticide exposure assessment work that has to happen within the PMRA. The PMRA also needs more resources to analyze those data, as well as meet their post-market regulatory obligations.

I'll conclude by saying that we accept that the Bill C-97 changes seek to accomplish streamlining during special reviews, but they shouldn't and need not undercut the environmental and public health purposes of the act or interfere with sound decision-making.

With some discrete amendments, the existing legislative guarantees of consultation and accountability can be maintained within these new amendments, preventing any further erosion of public confidence in federal pesticide regulation. Likewise, and closely related, we will continue to advocate for more resources for the PMRA to be able to meet its legislative obligations under the PCPA and to increase public trust in Canada's pesticide regulator. Thank you.

The Chair: Thank you for your presentation. We have senators lined up to ask questions, and we'll start with Senator Kutcher.

Senator Kutcher: Thank you very much. I enjoyed your presentation.

maillon le plus faible. Nous n'avons aucun programme national de surveillance de l'eau au Canada et encore moins un programme qui réponde aux besoins plus précis de l'évaluation de l'exposition qui est prise en compte pendant la phase de réglementation des pesticides. Nous n'avons pas non plus de collecte de données adéquates sur l'utilisation des pesticides, malgré les changements importants dans les pratiques agricoles à mesure que les agriculteurs se modernisent et pénètrent de nouveaux marchés. L'évaluation de l'exposition ne peut être fiable sans une bonne collecte de données dans ces deux domaines — l'utilisation de pesticides et leurs concentrations dans l'environnement — en particulier dans les eaux souterraines et les eaux de surface.

Encore une fois, pour que le public fasse confiance à l'organisme de réglementation et à l'approche réglementaire de l'évaluation des risques prévue par notre loi, il doit y avoir un financement adéquat. Il faut un investissement permanent — permanent et non pas soumis aux aléas d'un financement qui change d'une année à l'autre ou d'un gouvernement à l'autre. Le financement permanent permet la collecte de données essentielles au sein d'Environnement et Changement climatique Canada pour la surveillance de l'eau et au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour appuyer le travail d'évaluation de l'exposition aux pesticides qui doit être mené par l'ARLA. L'ARLA a également besoin de plus de ressources pour analyser ces données et respecter ses obligations réglementaires après la mise en marché.

Je conclurai en disant que nous acceptons que les modifications proposées dans le projet de loi C-97 visent à simplifier les choses dans le cadre des examens spéciaux, mais elles ne devraient pas miner les objectifs de la loi en matière d'environnement et de santé publique ni à nuire à la prise de décisions éclairées.

Grâce à des modifications discrètes, les garanties législatives actuelles de consultation et de reddition de comptes peuvent être maintenues dans le cadre de ces nouvelles modifications, ce qui éviterait toute nouvelle érosion de la confiance du public vis-à-vis de la réglementation fédérale sur les pesticides. De même et c'est étroitement lié, nous continuerons de préconiser l'augmentation des ressources pour permettre à l'ARLA de respecter ses obligations législatives en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'organisme de réglementation des pesticides du Canada. Merci.

La présidente : Merci de votre exposé. Des sénateurs souhaitent vous poser des questions et nous allons commencer par le sénateur Kutcher.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup. J'ai bien aimé votre exposé.

Thanks again for raising the issue of the difference between hazard assessment and risk assessment. My colleague, Senator Moodie, asked that question previously, and I want to ask you the same question in a slightly different way.

Can you share with us outcomes that have compared hazard assessment against risk assessment models, either using comparative analysis or non-inferiority analysis, showing there are meaningful differences in outcomes about decisions whether or not to use a pesticide, depending on how the assessment was made?

Ms. Cooper: I would like to be able to think carefully about that question and get back to you. I'm sure analysis has been done on it. There is an excellent report by the European Environment Agency that made those kinds of comparisons in a number of areas. It's called *Late lessons from early warnings*, so applying precaution in the face of uncertainty. Those sorts of comparisons are made. Maybe it's because it has been a long day, but I can't come up with a specific example.

It's just a different approach. You heard earlier that there is a whole bunch of anticipated bans in the European Union for pesticides that are coming up in the next few years, or anticipated. That has to do, I understand, with a hazard-based choice of saying: Above a certain level of pesticide in groundwater, if a pesticide goes beyond a certain level, that's it; you can't use it.

We don't use that kind of approach here. We'll look at the hazard information and then we'll say: Look at what the exposure calculation is. You put the two together and see whether or not you are going to have a risk.

In the European approach, which leads to a lot of those bans that have happened, it is like: If it meets that level in groundwater, that's it; we don't want it anymore, so go to something else.

You get a different outcome between the two systems. I'm sorry; I'm going off on a tangent.

Senator Kutcher: I hear what you are saying, and I appreciate that. I understand you can get to a different outcome. I'm asking whether or not the outcome is meaningful, can we document a difference in outcomes on human health or on health of livestock or whatever?

Ms. Cooper: You could very well. It's a complex measurement and comparison to make. It's possible, with the studies that have been done in terms of loss of pollinators, that you might see differences if you make those kinds of comparison in terms of, say, use of neonicotinoids in some areas and not others,

Merci encore d'avoir soulevé la question de la différence entre l'évaluation des dangers et l'évaluation des risques. Ma collègue, la sénatrice Moodie, a déjà posé cette question et je veux vous la poser d'une façon légèrement différente.

Pouvez-vous nous parler des résultats qui ont permis de comparer les modèles d'évaluation des dangers aux modèles d'évaluation des risques, en utilisant une analyse comparative ou un essai de non-infériorité, montrant que cela conduit à des différences significatives dans les décisions d'utiliser ou non un pesticide, selon la façon dont l'évaluation a été faite?

Mme Cooper : J'aimerais bien pouvoir réfléchir à cette question et vous revenir là-dessus. Je suis sûre qu'une analyse a été faite à ce sujet. L'Agence européenne pour l'environnement a publié un excellent rapport qui établit ce genre de comparaison dans un certain nombre de domaines. Il s'intitule *Signaux précoces et leçons tardives* et traite de l'application du principe de précaution face à l'incertitude. On y fait ce genre de comparaison. C'est peut-être parce que la journée a été longue, mais je ne suis pas en mesure de vous donner un exemple précis dans l'immédiat.

C'est simplement une approche différente. Vous avez entendu tout à l'heure qu'il y a toute une série d'interdictions qui seront prononcées dans les prochaines années, ou qui sont prévues dans l'Union européenne au sujet des pesticides. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un choix fondé sur les dangers qui consiste à dire que si un pesticide dépasse une certaine concentration dans les eaux souterraines, c'est terminé; on ne peut plus l'utiliser.

Nous n'adoptons pas ce genre d'approche ici. Nous étudions les données sur les dangers, puis nous disons : regardez le calcul de l'exposition. On combine les deux et on voit s'il y aura un risque ou non.

L'approche européenne, qui a donné lieu à beaucoup d'interdictions, dit : si les concentrations de ce produit atteignent un certain niveau dans les eaux souterraines, c'est terminé; nous n'en voulons plus, alors passez à autre chose.

On obtient un résultat différent entre les deux systèmes. Je suis désolée; je m'écarte du sujet.

Le sénateur Kutcher : Je comprends ce que vous dites et je vous en remercie. Je comprends que l'on puisse parvenir à un résultat différent. Je demande si le résultat est significatif ou non, si nous pouvons documenter une différence concernant les résultats sur la santé humaine ou sur la santé du bétail ou autre?

Mme Cooper : C'est très possible. Ce sont des mesures et des comparaisons complexes à réaliser. Il se peut que les études qui ont été faites sur la perte de pollinisateurs montrent des différences si vous faites ce genre de comparaison entre, disons, l'utilisation des néonicotinoïdes dans certaines régions et

and whether or not you are seeing quantitative differences in populations of pollinators. That may be the case.

I can't answer it off the top of my head, but I want to dig in and see what evidence is in the literature making that comparison.

Senator Kutcher: That would be wonderful if you could.

Ms. Cooper: The fact remains that we have risk assessment-based approach in the law that we have now. Whether or not there are functional differences, the law is the law here now; it has to be applied in the risk assessment approach that we have to apply.

Senator Bernard: I have one question that I want to ask. You've referenced the need for public trust, public participation and public consultation. We've heard from other witnesses that they were not adequately consulted about the proposed regulatory changes.

Do you think the government adequately consulted its departments in the agriculture and agri-food industry before proposing those regulatory changes to the Pest Control Products Act?

Ms. Cooper: My understanding is these amendments came from consultation that was held last summer. I believe I heard in the previous panel that there was consultation with the stakeholders previously represented.

On the environmental and public interest side, we were not aware of these changes until about two months ago. That's why we responded quickly and did some analysis of the implications. I'd say the sectors you mentioned certainly had more consultation opportunities than I did, or my organization did.

Senator Bernard: Can you expand for us your thoughts on the link between public consultation and public trust, for the record?

Ms. Cooper: In terms of public consultation, there are already baked into the statute opportunities for reviewing requirements by the minister to publicize and propose decisions, whether it's a re-evaluation, a special review or a new pesticide registration, and the public has the opportunity to review and respond. We can go to the reading room. It's not a perfect system, but there is a range of public consultation opportunities throughout the statute, and rightly so.

The issues of public trust are part of that, but they also have to do with what people hear about in terms of the glyphosate trials in the U.S., the decline of insect species, concerns they have

pas dans d'autres et si vous constatez, ou non, des différences quantitatives dans les populations de pollinisateurs. C'est peut-être le cas.

Je ne peux pas répondre à cette question de mémoire, mais j'aimerais approfondir le sujet et regarder dans les publications quelles données probantes font cette comparaison.

Le sénateur Kutcher : Ce serait merveilleux si vous pouviez le faire.

Mme Cooper : Il n'en demeure pas moins que la loi actuelle prévoit une approche fondée sur l'évaluation des risques. Qu'il y ait ou non des différences fonctionnelles, la loi est la loi, ici maintenant; nous devons l'appliquer dans l'approche d'évaluation des risques qui doit être utilisée.

La sénatrice Bernard : J'ai une question à poser. Vous avez parlé de la nécessité d'avoir la confiance du public, de la participation du public et de la consultation publique. D'autres témoins nous ont dit qu'ils n'avaient pas été suffisamment consultés au sujet des modifications réglementaires proposées.

Pensez-vous que le gouvernement a suffisamment consulté ses ministères responsables des secteurs agricoles et agroalimentaires avant de proposer ces modifications réglementaires à la Loi sur les produits antiparasitaires?

Mme Cooper : Je crois savoir que ces amendements découlent de consultations qui ont eu lieu l'été dernier. Je crois avoir entendu les témoins du groupe précédent dire qu'il y avait eu des consultations avec les parties intéressées qu'ils représentent.

Pour ce qui est de l'environnement et de l'intérêt public, nous n'avons été informés de ces changements que voici environ deux mois. C'est pourquoi nous avons réagi rapidement et analysé les répercussions. Je dirais que les secteurs que vous avez mentionnés ont certainement eu plus d'occasions d'être entendus que moi ou mon organisation.

La sénatrice Bernard : Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez du lien entre la consultation publique et la confiance du public?

Mme Cooper : Pour ce qui est de la consultation publique, sont déjà inscrites dans la loi des possibilités de revoir les exigences qu'a le ministre de publier et de proposer des décisions, qu'il s'agisse d'une réévaluation, d'un examen spécial ou d'une nouvelle homologation de pesticides et le public a la possibilité d'examiner la question et d'y réagir. Nous pouvons aller dans la salle de lecture. Ce n'est pas un système parfait, mais il y a tout un éventail de possibilités de consultation publique dans la loi, et ce, à juste titre.

Les questions de confiance du public sont en partie liées à tout cela, mais elles ont aussi à voir avec ce que les gens entendent au sujet des procès du glyphosate aux États-Unis, du déclin des

about the use of pesticides. There is a range. That's why I spelled out the history of all of this. I have been doing this work long enough to remember all those times, all those classes of chemicals having to be phased out and banned.

It's understandable that people are concerned when they see that kind of situation happening repeatedly. Not everyone can engage at the level, say, that I or my organization can, but they want to know and to trust that the government regulator is responsibly looking out for the public interest. When I hear a suggestion of overlaying a competitiveness lens on the work of the Pest Management Regulatory Agency, which is an agency of Health Canada that has a mandate to address health and environmental risks, there is no room for a competitiveness lens. It's not appropriate. That takes us back 40 years. I'm old enough to remember that. The pesticide registration review program that happened in the late 1980s and early 1990s was in response to a lack of recognition of health and environmental risks of pesticides. One of the most fundamental changes that happened as a result of that, and then all of the changes that happened through the 1990s and up to the modernization of the Pest Control Products Act and the law we have now, was to move pesticide regulation out of the Agriculture Department and into the Health Department where it belongs.

Senator C. Deacon: I appreciate your comments around transparency, because transparency is a good thing and if you're making a good decision you shouldn't be concerned that it's quite public. I appreciate that you've made those, and I look forward to discussing those in our comments to the extent that others would agree.

The discretion of the minister — and when I read the elements that are there, I felt they were quite comprehensive. When the minister chooses not to conduct a review, there has to be some pretty good reason put forward.

Ms. Cooper: She should publicize them. That's all we're asking for.

Senator C. Deacon: I want to confirm, you're comfortable with the criteria, you really want to make sure that it's out in public?

Ms. Cooper: And codified in the law as other requirements for consultation are. They've left it out. I literally think it got left out in putting these amendments together. It can be put in easily. It makes sense to streamline this. Frankly, when we've had a number of special reviews over the last few years as a result of those OECD bans, it becomes a bit of a *pro forma* exercise in the PMRA because we don't have the same approach. They look at

espèces d'insectes et avec les préoccupations qu'ils ont au sujet de l'utilisation des pesticides. Il y a diverses choses. C'est pourquoi j'en ai fait l'historique tout à l'heure. Je fais ce travail depuis assez longtemps pour me rappeler tous ces épisodes, toutes ces catégories de produits chimiques qu'il a fallu éliminer et interdire.

Il est compréhensible que les gens soient inquiets lorsqu'ils voient ce type de situation se produire de façon répétée. Tout le monde ne peut pas s'engager au même niveau que, disons, moi ou mon organisation pouvons le faire, mais ils veulent savoir et avoir confiance dans le fait que l'organisme de réglementation du gouvernement veille de façon responsable à l'intérêt public. Lorsque j'entends dire que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, qui est un organisme de Santé Canada dont le mandat est de s'attaquer aux risques pour la santé et l'environnement, doit tenir compte de la compétitivité dans l'optique de la concurrence, ce n'est pas approprié. Cela nous ramène 40 ans en arrière. Je suis assez âgée pour m'en souvenir. Le programme d'examen de l'homologation des pesticides qui était en place à la fin des années 1980 et au début des années 1990 visait à remédier au manque de reconnaissance des risques pour la santé et l'environnement que constituent les pesticides. L'un des changements les plus fondamentaux qui en a découlé, suivi par tous les changements qui se sont produits tout au long des années 1990 et jusqu'à la modernisation de la Loi sur les produits antiparasitaires et de la loi actuelle, a été de retirer la réglementation des pesticides de la compétence du ministère de l'Agriculture pour la confier au ministère de la Santé, comme il se doit.

Le sénateur C. Deacon : Je comprends ce que vous dites au sujet de la transparence, parce qu'il s'agit d'une bonne chose et que lorsqu'une bonne décision est prise, on ne devrait pas s'inquiéter qu'elle soit rendue publique. J'apprécie votre démarche, et j'ai hâte d'en discuter dans le cadre de nos observations, à condition que les autres soient d'accord.

Le pouvoir discrétionnaire du ministre... Lorsque je consulte les éléments qui sont énoncés, j'ai l'impression qu'ils sont assez complets. Lorsque le ministre choisit de ne pas procéder à un examen, il doit y avoir de bonnes raisons.

Mme Cooper : Les raisons devraient être rendues publiques. C'est tout ce que nous demandons.

Le sénateur C. Deacon : Je veux que vous me confirmiez que vous êtes à l'aise avec les critères et que vous voulez vraiment vous assurer qu'ils sont rendus publics.

Mme Cooper : Et codifiés dans la loi, tout comme le sont d'autres exigences en matière de consultation. Ils ont été laissés de côté. Je pense sincèrement qu'on n'en a pas tenu compte au moment de la rédaction de ces modifications. Ils pourraient être facilement intégrés. Il semble logique de simplifier les choses. Honnêtement, lorsque nous avons eu un certain nombre d'examen spéciaux au cours des dernières années, à la suite de

the ban that was done on the basis of, say, that ground water limit or whatever. Whatever reason the OECD country, say Norway, put in place a ban, the PMRA looks at it and says, "Okay well, that's the hazard we're going to look at exposure. We don't agree."

There hasn't been a single one of those OECD bans that have resulted in a similar regulatory action in Canada. What this does now, is it gives the minister the discretion to look at it, look at what they did and say we disagree. What we're asking for is to make sure that the minister is required to state the reasons and publicize it, which is what section 28 does for other parts of —

Senator C. Deacon: Thank you. I wanted to make sure I was really clear that you were comfortable with the criteria.

Ms. Cooper: Codify it.

Senator C. Deacon: Thank you.

Senator Doyle: I would imagine we would keep a pretty close eye on what happens in the United States with respect to their regulatory environment. How do we compare here in Canada with the U.S. with respect to, say, the number and the kinds of pesticides that we are banning and what they are banning? Is our regulatory environment better, stronger and stricter than what they have in the United States? Is our pesticide use lower than what they have and what they use down there?

Ms. Cooper: Any comparison to the United States right now is a little awkward to make. Any comparison to the United States right now, I kind of don't really want to make, but yes, I think we're roughly comparable. I think if you look back over, say, since the mid-1990s, a lot of change happened in the United States, faster than here. Changes in the pesticide law happened in response to emerging evidence about the effects of pesticide on children and on the developing fetus. A lot of reforms happened. That's why we're going through this huge backlog of re-evaluation and we're almost finished it, because all these pesticides hadn't been assessed according to modernized approaches. A lot of those had to do with addressing the special vulnerability of children, for example.

The U.S. was a lot further ahead of us on that in terms of changing the law and implementing it. We caught up with the current Pest Control Products Act and the changes that were put into it. I would say we lag behind the U.S. 5 to 10 years, roughly, in processing it all through. It's not that different than Canada,

ces interdictions de l'OCDE, cela s'est apparenté un peu à un exercice de pure forme pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, parce que nous n'avons pas la même approche. Les responsables se penchent sur l'interdiction qui a été faite sur la base, disons, de la limite dans les eaux souterraines. Quelle que soit la raison pour laquelle le pays membre de l'OCDE, par exemple, la Norvège, a imposé une interdiction, l'ARLA examine la question et dit : « C'est le danger que nous allons examiner en ce qui concerne l'exposition. Nous ne sommes pas d'accord ».

Aucune de ces interdictions de l'OCDE n'a donné lieu à une mesure réglementaire semblable au Canada. À l'heure actuelle, cela donne au ministre le pouvoir discrétionnaire de se pencher sur la question d'examiner ce qui a été fait et de dire que nous ne sommes pas d'accord. Ce que nous demandons, c'est que le ministre soit tenu d'énoncer les raisons et de les rendre publiques, ce que prévoit l'article 28 pour d'autres parties de —

Le sénateur C. Deacon : Merci. Je voulais m'assurer que j'avais bien compris que vous étiez à l'aise avec les critères.

Mme Cooper : Les codifier.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Le sénateur Doyle : J'imagine que nous surveillerions de très près ce qui se passe aux États-Unis au chapitre de la réglementation; la façon dont nous nous comparons avec les États-Unis en ce qui concerne, disons, le nombre et le type de pesticides que nous interdisons et qu'ils interdisent. Notre cadre réglementaire est-il meilleur, plus solide et plus rigoureux que celui des États-Unis? Notre utilisation de pesticides est-elle inférieure à celle qui est faite là-bas?

Mme Cooper : Il est un peu difficile de faire une comparaison avec les États-Unis à l'heure actuelle. Je ne veux pas vraiment comparer avec les États-Unis à l'heure actuelle, mais oui, je pense que notre situation est à peu près comparable. Je pense que si l'on regarde en arrière, disons, depuis le milieu des années 1990, on constate que beaucoup de changements se sont produits aux États-Unis, plus rapidement qu'ici. Des modifications ont été apportées aux dispositions législatives concernant les pesticides en réponse aux nouvelles données probantes sur leurs effets sur les enfants et sur le développement du fœtus. Il y a eu beaucoup de réformes. C'est pourquoi nous sommes aux prises avec cet énorme arriéré de réévaluations, tâche que nous avons presque terminée, parce que tous ces pesticides n'avaient pas été évalués selon des approches modernisées. Beaucoup de ces réévaluations avaient à voir avec la vulnérabilité particulière des enfants, notamment.

Les États-Unis étaient très en avance sur nous à cet égard pour ce qui est de modifier les dispositions législatives et de les mettre en œuvre. Nous nous sommes rattrapés avec l'actuelle Loi sur les produits antiparasitaires et les modifications qui y ont été apportées. Je dirais que nous accusons un retard de 5 à 10 ans

although I think we have a regulatory system that we can be proud of.

There's an expression that I hear all the time. I'm on the Pest Management Advisory Council, and there's a description of the PMRA in the international sphere of punching above its weight. The PMRA is very well respected and is involved in a lot of these international arrangements, from data sharing and what have you, not just working with the U.S. but with other countries as well.

Senator Doyle: Thank you.

Senator Moodie: I have a two-part question.

The first part is lessons learned around organochlorines persistent in the environment, which you commented on. How long has that been now? Do we still test for it and do we still know it's there?

Ms. Cooper: That's a really good question. The organochlorines were phased out and ultimately banned in the early 1990s to mid-1990s, and then were incorporated into the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants. They're not used in Canada anymore.

Senator Moodie: Are they still around?

Ms. Cooper: Absolutely, they're still around.

Senator Moodie: What is the life cycle of things that eventually hit our water table in levels that concern us?

Ms. Cooper: There are frightening levels of mirex, for example, in the basin of Lake Ontario.

Senator Moodie: They continue to be?

Ms. Cooper: They are circulating in the environment. That's why they are banned, because they are so persistent.

The key point that you raise that is an important PCPA reform issue — and it could be done within the existing law or perhaps the regulation — is that there are a lot in the law about addressing human health and the context comes from the reforms that happened in the 1990s and what we were responding to. What we don't necessarily have is good work or requirements for environmental persistence, for example.

comparativement aux États-Unis pour ce qui est de la démarche. Il n'y a pas tant de différences par rapport au Canada, et je pense que nous avons un système de réglementation dont nous pouvons être fiers.

Il y a une expression que j'entends tout le temps. Je suis membre du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire, et l'ARLA est souvent décrite dans la sphère internationale comme jouant dans la cour des grands. L'ARLA est très respectée et participe à bon nombre des ententes internationales, qu'il s'agisse de partage de données ou d'autres choses, et elle ne collabore pas seulement avec les États-Unis, mais aussi avec d'autres pays.

Le sénateur Doyle : Merci.

La sénatrice Moodie : J'ai une question à deux volets.

Le premier porte sur les leçons apprises concernant les composés organochlorés persistants dans l'environnement, dont vous avez parlé. À quand cela remonte-t-il? Est-ce qu'on fait encore des tests et savons-nous s'il y en a encore?

Mme Cooper : C'est une très bonne question. Les organochlorés ont été éliminés progressivement et finalement interdits du début au milieu des années 1990, puis incorporés à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ils ne sont plus utilisés au Canada.

La sénatrice Moodie : Y en-a-t-il, encore?

Mme Cooper : Absolument, il y en a encore.

La sénatrice Moodie : Quel est le cycle de vie de ces choses qui finissent par se retrouver dans notre nappe phréatique à des niveaux préoccupants?

Mme Cooper : Il y a des niveaux effrayants de mirex, par exemple, dans le bassin du lac Ontario.

La sénatrice Moodie : Encore aujourd'hui?

Mme Cooper : Ils circulent toujours dans l'environnement. C'est la raison pour laquelle ils sont interdits, parce qu'ils sont aussi persistants.

Le point clé que vous soulevez et qui constitue un aspect important de la réforme de la Loi sur les produits antiparasitaires — ce qui pourrait se faire dans le cadre de la loi actuelle ou peut-être du règlement —, c'est qu'il y a beaucoup de dispositions dans la loi qui concernent la santé humaine, et cela vient des réformes qui ont eu lieu dans les années 1990 et de ce à quoi nous avons réagi. Ce que nous n'avons pas nécessairement, ce sont de bons travaux ou des exigences au sujet de la persistance dans l'environnement, par exemple.

I'm also on the Ontario Pesticides Advisory Committee. We classify pesticides for use in Ontario after they've been approved federally, and we quite recently, four months ago, we saw a pesticide come forward for classification in Ontario that has a soil half-life of four years. I couldn't believe it, and neither could a number of other people on the committee. Why are we approving pesticides that have a half-life of four years? That doesn't seem right to me at all.

It's a lack of rigour in the act on the environmental side. We're pretty good on the human health side, but we need more rigour on the environmental side.

Senator Moodie: The second part of the question has to do with some of your comments: no national water monitoring program, no adequate data around usage and/or water levels and no good data collection.

Ms. Cooper: Not enough. Nowhere near enough.

Senator Moodie: And the OECD is currently an alert, an external trigger that helps us transform, on occasion, from a risk-based to a hazard-based. It forces us based on the current existing —

Ms. Cooper: It forces us to look again.

Senator Moodie: The other comment you made was no OECD alerts have resulted in any change in decision here.

Ms. Cooper: Not that I'm aware of. Maybe. Naled was banned and it forced us to look at it. There were two special reviews on that one because of the automatic requirement for this under section 17.2, and then under 17.1 the PMRA did another one because of additional evidence. On the basis of both of those, they've recommended that this pesticide be banned.

Senator Moodie: What is the lens that the PMRA is using that applies science to their decision, and is that published openly?

Ms. Cooper: Absolutely. It's risk assessment. It's a combination. You multiply the hazard times the exposure. You put those two together. There are all kinds of complicated science behind both of those.

Senator Moodie: Without any understanding of water level, without any understanding of —

Ms. Cooper: They do modelling, and it's not good enough.

Je siège également au Comité consultatif sur les pesticides de l'Ontario. Nous classons les pesticides en vue de leur utilisation en Ontario une fois qu'ils ont été approuvés par le gouvernement fédéral, et tout récemment, il y a quatre mois, nous avons eu à classer en Ontario un pesticide dont la demi-vie dans le sol est de quatre ans. Je n'en revenais pas, pas plus qu'un certain nombre d'autres membres du comité. Pourquoi approuvons-nous des pesticides qui ont une demi-vie de quatre ans? Cela ne me semble pas du tout correct.

Il s'agit d'un manque de rigueur dans la loi en ce qui concerne l'environnement. Nous sommes assez bons du côté de la santé humaine, mais nous avons besoin de plus de rigueur du côté environnemental.

La sénatrice Moodie : Le deuxième volet de ma question porte sur certains de vos commentaires, à savoir l'absence d'un programme national de surveillance de l'eau, l'absence de données adéquates sur l'utilisation ou les niveaux dans l'eau et l'absence de collecte de données fiables.

Mme Cooper : Nous ne faisons pas assez de ce côté. Cela ne suffit absolument pas.

La sénatrice Moodie : L'OCDE joue actuellement le rôle de lanceur d'alerte, un déclencheur externe qui nous aide à l'occasion à passer d'un système basé sur le risque à un système basé sur le danger. Nous sommes forcés sur la base de —

Mme Cooper : Cela nous force à réexaminer la situation.

La sénatrice Moodie : L'autre commentaire que vous avez fait, c'est qu'aucun signal d'alarme de l'OCDE n'a entraîné de changements dans nos décisions.

Mme Cooper : Pas que je sache. Peut-être. Le naled a été interdit, ce qui nous a forcés à l'étudier. Il y a eu deux examens spéciaux à ce sujet, en raison de l'exigence automatique prévue à l'article 17.2. Puis, en vertu de l'article 17.1, l'ARLA en a fait un autre par suite des preuves supplémentaires qui avaient été recueillies. C'est sur la base de ces deux examens qu'il a été recommandé que ce pesticide soit interdit.

La sénatrice Moodie : Quelle est l'optique utilisée par l'ARLA pour prendre ses décisions dans un contexte scientifique, et est-elle connue dans le public?

Mme Cooper : Absolument. Il s'agit d'une évaluation des risques; d'une combinaison. On multiplie le danger par l'exposition. On regroupe les deux. Il y a toutes sortes de données scientifiques complexes derrière tout cela.

La sénatrice Moodie : Sans compréhension des niveaux dans l'eau, sans savoir —

Mme Cooper : On procède à une modélisation, mais cela n'est pas suffisant.

Senator Moodie: We have an imperfect system and we draw conclusions from that, but we want to get rid of our backup alert or trigger.

Ms. Cooper: Yes. And that's why we have re-evaluation and special reviews. That's why we don't describe pesticides as safe. They are of acceptable risk. It's a very important difference, acceptable according to the information available at the time.

Senator Moodie: And emerging science has not explained to us what our risk really is for some of these exposures we are currently having. That will come down the line after the fact.

Ms. Cooper: We're especially not going to know about them if we're not measuring exposure. That's half the risk assessment calculation. If they want trust in risk assessment, then do proper data collection for exposure. But that means more money.

The Chair: Thank you, senators, for your questions. I'd like to thank our panellist for her presentation.

And on behalf of the committee, I sincerely thank our next panellist for appearing with us today. From Health Canada, we have Mr. Jason Flint, Director General, Policy, Communications and Regulatory Affairs Directorate, Pest Management Regulatory Agency.

We'll ask Mr. Flint to now make his presentation.

Jason Flint, Director General, Policy, Communications and Regulatory Affairs Directorate, Pest Management Regulatory Agency, Health Canada: Thank you, Madam Chair. I'll keep my opening remarks fairly short. I was invited here today to speak about the changes to the Pest Control Products Act that are being proposed in Bill C-97. These changes are part of a commitment the government made in the Fall Economic Statement to introduce an annual modernization bill to remove outdated or redundant regulatory requirements and to allow the updating of legislation.

This annual exercise is intended to help keep legislation current to better reflect public policy and business realities, challenges and opportunities.

These changes to the Pest Control Products Act were identified during consultations held last summer as part of the targeted reviews of regulatory requirements and practices coordinated by the Treasury Board of Canada Secretariat. The reviews were designed to identify and address bottlenecks to

La sénatrice Moodie : Nous avons un système imparfait, à partir duquel nous tirons des conclusions, mais nous voulons nous débarrasser de ce système d'alerte ou de ce déclencheur supplémentaire.

Mme Cooper : Oui. C'est pourquoi nous avons des réévaluations et des examens spéciaux. C'est pourquoi nous ne qualifions pas les pesticides de sûrs, mais comme présentant un risque acceptable. Il s'agit d'une différence très importante, le risque étant acceptable selon l'information disponible.

La sénatrice Moodie : Les nouvelles données scientifiques ne nous expliquent pas quel est vraiment le risque pour certains des produits auxquels nous sommes exposés actuellement. L'explication viendra après coup.

Mme Cooper : Nous ne saurons rien à ce sujet si nous ne mesurons pas l'exposition. Cela représente la moitié du calcul de l'évaluation des risques. Si nous voulons une évaluation des risques fiable, nous devons recueillir des données appropriées sur l'exposition. Toutefois, cela veut dire plus d'argent.

La présidente : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de vos questions. J'aimerais remercier notre témoin pour son exposé.

Au nom du comité, je remercie sincèrement notre prochain témoin de sa présence parmi nous aujourd'hui. Nous accueillons M. Jason Flint, directeur général, Direction des politiques, des communications et des affaires réglementaires à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada.

Nous allons maintenant demander à M. Flint de faire son exposé.

Jason Flint, directeur général, Direction des politiques, des communications et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada : Merci, madame la présidente. Mes remarques liminaires seront assez brèves. Je suis ici aujourd'hui pour discuter des modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires qui sont proposées dans le projet de loi C-97. Ces modifications s'inscrivent à l'Énoncé économique de l'automne dans lequel le gouvernement s'engage à présenter un projet de loi de modernisation annuelle des règlements visant à éliminer des exigences réglementaires désuètes ou redondantes, et à mettre à jour des règlements.

Cet exercice annuel aidera à actualiser la réglementation afin qu'elle tienne mieux compte des politiques publiques et des réalités, défis et occasions à saisir des entreprises.

Les modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires ont été déterminées lors des consultations tenues l'été dernier dans le cadre des examens ciblés des exigences et des pratiques réglementaires coordonnés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces examens ont servi à relever et à éliminer

economic growth and innovation as part of a larger regulatory reform agenda focusing on supporting innovation and business investment.

The Agri-Food and Aquaculture Sector Regulatory Review Roadmap, which will be published in the near future, includes the proposed amendments to section 17 of the Pest Control Products Act that we are discussing here today.

As background for the committee, pesticides are regulated by Health Canada with the primary objective of protecting health and the environment. All new products undergo a scientific risk assessment before they can be authorized for use in Canada. Once registered, products are subject to re-evaluations to verify that they continue to meet modern standards for health and environmental protection. These pesticides are also subject to special reviews where information becomes known about an aspect of the product that raises a health or an environmental concern.

The issue that these amendments were designed to address was associated with subsection 17(2) of the Pest Control Products Act, which requires Health Canada to initiate a special review of a pesticide whenever a member country of the Organisation for Economic Cooperation and Development, the OECD, prohibits all uses of an active ingredient for health or environmental reasons. The way that this provision is written can result in multiple reviews of the same aspect of concern, on the same pesticide, having to be conducted at the same time or in quick succession, and with no added benefits to Canadians in terms of health or environmental protection.

The proposed amendments would allow Health Canada to expand the scope of an existing post-market review rather than initiating a new special review, or decide not to initiate a special review if the issue of concern is being, or has been, addressed in another post-market review.

With these amendments we will continue to conduct new special reviews where it is in the best interest of Canadians' health and the environmental protection to do so.

Further amendments were discussed yesterday by the House of Commons Finance Committee in response to concerns that the proposed amendments could be interpreted as limiting transparency of certain decisions with respect to special reviews. The new amendments are designed to ensure that the minister would always consult on a new aspect of concern that was added to an ongoing post-market review and decisions not to conduct special reviews under 17(2) would be made public.

les obstacles à la croissance économique et à l'innovation dans le contexte d'un vaste programme de réforme réglementaire visant à soutenir l'innovation et l'investissement commercial.

La Feuille de route pour l'examen de la réglementation des secteurs de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, qui sera publiée sous peu, comprend les modifications proposées à l'article 17 de la Loi sur les produits antiparasitaires dont nous discutons aujourd'hui

À titre de contexte à l'intention du comité, les pesticides sont réglementés par Santé Canada dont l'objectif premier est de protéger la santé et l'environnement. Tout nouveau produit antiparasitaire doit faire l'objet d'une évaluation scientifique des risques avant que son utilisation ne puisse être permise au Canada. Une fois homologués, les produits font l'objet de réévaluations pour vérifier s'ils respectent toujours les normes modernes de protection de la santé et de l'environnement. Ces pesticides sont également sujets à des examens spéciaux si de nouveaux renseignements portant sur un aspect du produit soulèvent des préoccupations pour la santé ou l'environnement.

Ces modifications visent à régler le problème concernant le paragraphe 17(2) de la Loi sur les produits antiparasitaires, qui stipule que Santé Canada doit entamer un examen spécial d'un pesticide dont les utilisations du principe actif sont interdites par un pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour des raisons sanitaires ou environnementales. La formulation de cette disposition peut occasionner de multiples examens d'un même aspect préoccupant, d'un même pesticide, devant être réalisés simultanément ou en succession rapide, sans même offrir d'avantages additionnels à la population canadienne quant à la protection de la santé ou de l'environnement.

Les modifications proposées permettraient à Santé Canada d'élargir la portée d'un examen post-commercialisation existant plutôt que d'entamer un nouvel examen spécial ou de choisir de ne pas entamer un nouvel examen spécial si le sujet de préoccupation a été abordé, ou qu'il est en voie de l'être, au cours d'un autre examen après la commercialisation.

Ces modifications nous permettront de continuer à mener de nouveaux examens spéciaux qui seront avantageux pour la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement.

Les membres du Comité des finances de la Chambre ont discuté hier d'autres modifications en réponse aux préoccupations quant à la possibilité que les modifications proposées limitent la transparence de certaines décisions concernant les examens spéciaux. Les nouvelles modifications visent à assurer que le ministre ou la ministre mène une consultation pour chaque nouvel aspect préoccupant ajouté à un examen après la commercialisation en cours et que les décisions de ne pas mener un examen spécial en vertu du paragraphe 17(2) sont rendues publiques.

The proposed amendments that you see before you today would reduce duplicative work, provide savings for both government and industry without compromising Canadians' health or environmental protection.

Thank you for taking the time to listen to me today. I'd be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you, Mr. Flint.

Senator C. Deacon: You've answered, in your last comments, a key question for me, which is how you responded to some of the suggestions made.

But I want to broaden that out and say that you've been here through our last two panels. Is there anything that you've heard that you're uncomfortable with, you disagree with, you feel like we haven't heard the whole story on that you would feel we should hear another perspective on? That's pretty broad, but it also is a catch all for us to do a bit of an audit on what we're heard.

Mr. Flint: It is. The special review revisions under the current Pest Control Products Act, we're focusing on the one right now which is the requirement to do a special review based on an OECD decision.

There are other provisions under section 17 of the act, and 17(1) states very clearly that if the minister has reasonable grounds to believe that the health or environmental risks are no longer acceptable, she must conduct a special review. There are provisions under 17(3), if the provinces provide information to us that gives us reasonable grounds to believe the risks are no longer acceptable, we must do a special review.

Under 17(4), any member of the public may request a special review. If we feel there are reasonable grounds to believe that the risks are unacceptable, we will conduct a special review. It's that test of whether there are reasonable grounds to believe that the risks are no longer acceptable that usually drives the requirement to do a special review.

But 17(2) doesn't have that test. We've looked to see how we can reduce having to redo the same analysis on the same information when we are concerned about decisions, perhaps out of Europe, as what we've heard about here. If an European Union decision is made on an active ingredient, our concern is that as each and every member country then removes all uses of that product, we would need to do a special review based on the U.K. decision, based on the German decision, based on the French decision, et cetera, which is not a good use of anybody's time.

Les modifications proposées qui vous sont présentées aujourd'hui limiteraient le chevauchement des tâches et permettraient au gouvernement comme à l'industrie de réaliser des économies sans compromettre la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre temps. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci, monsieur Flint.

Le sénateur C. Deacon : Dans vos derniers commentaires, vous avez répondu à une question clé pour moi, à savoir la façon dont vous avez donné suite à certaines des suggestions faites.

Toutefois, j'aimerais élargir le sujet en mentionnant que vous avez assisté aux exposés de nos deux derniers groupes de témoins. Y a-t-il quelque chose que vous avez entendu qui vous met mal à l'aise, une chose avec laquelle vous n'êtes pas d'accord, qui vous donne l'impression que nous ne connaissons pas tous les aspects ou au sujet de laquelle, selon vous, nous devrions entendre un autre point de vue? La question est assez vaste, mais cela nous permettra de vérifier dans une certaine mesure ce que nous avons entendu.

M. Flint : C'est le cas. En ce qui concerne les examens spéciaux en vertu de l'actuelle Loi sur les produits antiparasitaires, nous nous concentrons actuellement sur ceux qui découlent d'une décision de l'OCDE.

Il y a d'autres dispositions à l'article 17 de la loi, et le paragraphe 17(1) dit très clairement que si le ministre a des motifs raisonnables de croire que les risques sanitaires ou environnementaux sont inacceptables, il doit procéder à un examen spécial. Le paragraphe 17(3) prévoit que si les provinces nous fournissent des renseignements qui nous donnent des motifs raisonnables de croire que les risques sont inacceptables, nous devons procéder à un examen spécial.

En vertu du paragraphe 17(4), tout membre du public peut demander un examen spécial. Si nous estimons qu'il y a des motifs raisonnables de croire que les risques sont inacceptables, nous procéderons à un tel examen. C'est ce critère des motifs raisonnables qui justifie habituellement l'obligation de procéder à un examen spécial.

Cependant, ces critères ne sont pas compris dans le paragraphe 17(2). Nous avons essayé de voir comment nous pourrions éviter d'avoir à refaire la même analyse à partir de la même information, lorsque des décisions nous préoccupent, des décisions émanant de l'Europe, par exemple, comme nous l'avons entendu ici. Si l'Union européenne prend une décision au sujet d'un principe actif, ce qui nous préoccupe, c'est qu'au fur et à mesure que chaque pays membre interdit toute utilisation du produit en question, nous devons procéder à un examen spécial par suite d'une décision du Royaume-Uni, d'une décision

We believe that we should do it once and then, if there's no new information to consider, we should not do another special review.

To date, since 2013 we've done 48 special reviews, 34 of them based on OECD decisions, and 14 based on 17(1) of the act, meaning the minister has reasonable grounds. Of those, several of them are duplicative. For example, we're consulting right now a decision on Naled, which is an organophosphate pesticide, and there are two special reviews: one based on an OECD decision and one based on our concerns that we had on the same product.

This particular amendment, if it was made previously, would have allowed us to roll the OECD decision into our assessment based on the information we already had, and we wouldn't have to do two and be consulting on two separate decisions for the same product for pretty much the same aspect of concern.

Senator C. Deacon: So you're very comfortable with where this is heading. One area where you didn't identify there was a problem was the two to four years to complete a review. Let's look at the 48 special reviews that you talked about. We now could eliminate those, potentially.

Mr. Flint: Some of them, yes, but not all of them.

Senator C. Deacon: How much capacity is going to be freed up to start to shorten timelines on reviews? Does it take two to four years to complete a review or is it simply backlogged? Where are we with that? This is an environmental and health and safety issue and it's a competitiveness issue.

Mr. Flint: There will be some resource savings. It will not be enough to fully address the backlog in re-evaluations but it will particularly prevent some of the new special review concerns that we have coming forward.

Senator C. Deacon: You still have a big workload coming at you?

Mr. Flint: There is a significant workload coming at us, as one of the other speakers mentioned. Over the next five years we're going to see a significant increase and even more so in the five years after that.

de l'Allemagne, d'une décision de la France, et ainsi de suite, ce qui ne constitue pas une utilisation judicieuse du temps de qui que ce soit.

Nous croyons que nous devrions le faire une fois et que s'il n'y a pas de nouvelles informations à considérer, nous ne devrions pas faire d'autre examen spécial.

Depuis 2013, nous avons effectué 48 examens spéciaux, dont 34 fondés sur des décisions de l'OCDE et 14 fondés sur le paragraphe 17(1) de la loi, c'est-à-dire parce que le ministre avait des motifs raisonnables de croire qu'il y avait des risques. Parmi ces examens, plusieurs font double emploi. Par exemple, nous sommes en train d'examiner une décision concernant le naled, un pesticide à base de composés organophosphorés, et il y a deux examens spéciaux, l'un fondé sur une décision de l'OCDE et l'autre sur les préoccupations que nous avons au sujet du même produit.

Cette modification particulière, si elle avait été adoptée précédemment, nous aurait permis d'intégrer la décision de l'OCDE dans notre évaluation en fonction des renseignements que nous avons déjà, et nous n'aurions pas eu à en faire deux et à tenir des consultations sur deux décisions distinctes pour le même produit, par suite de préoccupations à peu près similaires.

Le sénateur C. Deacon : Vous êtes donc tout à fait à l'aise avec la direction qui est prise. L'un des aspects pour lesquels vous n'avez pas soulevé de problème est celui du délai de deux à quatre ans nécessaire pour effectuer un examen. Parlant des 48 examens spéciaux que vous avez mentionnés, cela veut dire qu'il serait peut-être possible de les éliminer.

M. Flint : Certains, oui, mais pas tous.

Le sénateur C. Deacon : Quelle capacité sera libérée si l'on commence à raccourcir les délais d'examen? Est-ce qu'il faut réellement de deux à quatre ans pour effectuer un examen ou s'agit-il simplement d'un arriéré? Où en sommes-nous à cet égard? Il s'agit d'une question d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que de compétitivité.

M. Flint : Il y aura des économies de ressources, qui ne seront pas suffisantes pour éliminer complètement l'arriéré des réévaluations, mais elles permettront surtout d'éviter certains nouveaux examens spéciaux découlant de préoccupations pour l'avenir.

Le sénateur C. Deacon : Vous avez encore beaucoup de travail à faire?

M. Flint : Comme l'un des autres intervenants l'a mentionné, notre charge de travail sera extrêmement lourde. Au cours des cinq prochaines années, nous allons voir une augmentation importante, et encore plus au cours des cinq années suivantes.

The timeline is based on our new approach. As the previous speaker mentioned when this new legislation came in it gave us an obligation to redo these re-evaluations. We started in 2000 with the first round of re-evaluations. Pesticides have been registered in Canada since 1927. That's when the first legislation came in. In 2000, we started down the road of saying we're going to need to re-evaluate everything, then in 2002 when the legislation came in, it created a requirement for us to do these so that pesticides should not go more than 15 years without us initiating a re-evaluation to see whether it continues to meet modern standards.

During that first round of re-evaluation, I think we were averaging about eight years to try and do a review. In the cyclical approach we're now getting re-evaluations down to two to four years, but in order to do that there are some costs. Some of that is reflected in less opportunity for consultation, for example, with some of the stakeholders. Providing more consultation requires more time and that also extends the time it would take to do these reviews.

There's always a balance as a regulator. You're balancing the time it takes to do the work with how much engagement and how much new information is being introduced into the process.

Senator C. Deacon: It takes two to four years to do a review. How much of it is due to a backlog? Let's say we'll cut it in half so there is a three-year review happening. How much of that time is backlogged and it's getting into the system and waiting for its number to come up? And once that happens, how much of it is reviewing the science or completing a scientific review and consultation? How does that generally play out? Just give us a day in the three years of a review.

Mr. Flint: I guess the process plays out where, initially, we will do some work even in advance of that starting. We'll start to scope out and see what information we have.

When a new pesticide is registered or a new active ingredient is registered, a typical submission comes to us with about 30,000 pages of scientific studies. It covers everything from basic toxicology, exposure scenarios, environmental fate, environmental toxicology, efficacy of the product so that it works and the chemistry of the product. You have this very large scientific package that comes in.

When it comes around to re-evaluation, you then have to find out what else is out there. What submissions may have come in the last 15 years from the original registrant? What's available in the public literature and the scientific literature? What decisions may have been made by foreign jurisdictions that may be of interest to us?

L'échéancier est fondé sur notre nouvelle approche. Comme l'intervenante précédente l'a mentionné, lorsque le nouveau projet de loi a été présenté, cela nous a obligés à refaire ces réévaluations. Nous avons commencé en 2000 avec la première série de réévaluations. Des pesticides sont homologués au Canada depuis 1927. C'est à ce moment-là que les premières dispositions législatives ont vu le jour. En 2000, nous avons commencé à dire que nous allions devoir tout réévaluer, puis en 2002, lorsque la loi est entrée en vigueur, nous avons été obligés de le faire pour qu'il ne s'écoule pas plus de 15 ans avant que nous procédions à une réévaluation des pesticides pour voir s'ils continuent de respecter les normes modernes.

Au cours de cette première série de réévaluations, je crois que nous avons essayé de faire un examen en moyenne sur huit ans. Dans le cadre de l'approche cyclique, les réévaluations se font maintenant après deux à quatre ans, mais cela comporte des coûts. Cela se traduit en partie par une diminution des possibilités de consultation avec certains intervenants, par exemple. Il faut plus de temps pour mener plus de consultations, ce qui prolonge le délai de ces examens.

Du point de vue de l'organisme de réglementation, il y a toujours un équilibre à établir. Il faut créer un équilibre entre le temps nécessaire pour faire le travail et le niveau d'effort ainsi que la quantité de nouveaux renseignements que comporte le processus.

Le sénateur C. Deacon : Il faut de deux à quatre ans pour faire un examen. Dans quelle mesure ce délai est-il attribuable à un arriéré? Coupons la poire en deux et disons que nous avons affaire à un examen sur trois ans. Quelle est la portion de ce délai attribuable à l'arriéré, au temps qu'il faut pour entrer dans le système et attendre que son tour vienne? Une fois l'examen entamé, quelle est la portion de temps consacrée à l'examen des données scientifiques et à la consultation? Comment cela se passe-t-il généralement? Donnez-nous simplement un aperçu d'une journée typique dans ces trois années d'examen.

M. Flint : Le processus s'amorce par des travaux préliminaires. Nous commençons à délimiter la portée et à voir quels renseignements nous avons.

Lorsqu'un nouveau pesticide est homologué ou qu'un nouveau principe actif est homologué, une présentation type nous arrive avec environ 30 000 pages d'études scientifiques. Cela englobe tout, de la toxicologie de base aux scénarios d'exposition, en passant par le devenir dans l'environnement, la toxicologie environnementale, l'efficacité du produit et sa chimie. Il y a donc ce vaste ensemble de données scientifiques.

Lorsqu'il s'agit d'une réévaluation, il faut ensuite déterminer ce qui existe d'autre; les présentations du titulaire initial au cours des 15 dernières années; ce qui est disponible dans les ouvrages publiés et les ouvrages scientifiques; les décisions qui ont pu être prises par d'autres pays qui pourraient nous intéresser.

There's a scoping period that happens even before we start to initiate to see how much work is out there and what's going to be involved with this. Then we initiate. We have to contact the registrant and the manufacturers of the pesticides, and we also post that we're doing this. We contact the provinces to ask if they have any particular data that we need to be considering, such as monitoring data. We also look at our own. We have an instant reporting requirement, so if companies are aware of any incidents involving their products, they are required to report those to us. We analyze that data.

There's a period of time at the beginning where we also ask for what additional data a registrant has that we might not have but that we might want access to. We have requirements to provide to us any data that would show that the risks are increasing. They already provide that immediately, but we can also ask if there's other data they may have submitted to other jurisdictions that might be of interest to us. We can add that.

Then we start the risk assessment. We go through that risk assessment process and that can take a year or two, depending on how complex it is.

We then generally do a consultation on the risk assessment and our proposed changes. That's usually 60 days but it can be 90 days depending on what the requirements are. Then we look at those comments that we receive. We may receive additional information during that consultation period. Someone may provide studies to us to suggest for us to consider. If there's information that's provided that requires us to take another look at our risk assessment and incorporate that, we will.

Then we put out a final decision following that and a summary of whatever comments and information we received during the consultation that accompanies our final decision.

It's a fairly involved process. That four years is more of an ideal than an actual. If you get a lot of significant information provided during a consultation, it can extend that process to reconsider it.

Senator C. Deacon: Thank you very much, Mr. Flint. I really appreciate that. Thanks for the work that you do.

Senator R. Black: The previous speaker talked about the need to have additional transparency. You spoke in your closing remarks about further amendments discussed yesterday in response to concerns talking about adding the additional transparency and making things public. Is that correct? Am I

Il y a donc une phase de délimitation de la portée, avant même que nous entreprenions de déterminer ce qui existe déjà et la quantité de travail nécessaire. Puis, nous commençons. Nous devons communiquer avec le titulaire de l'homologation et les fabricants des pesticides, et nous devons annoncer que nous faisons cela. Nous communiquons avec les provinces pour leur demander si elles ont des données particulières dont nous devons tenir compte, comme les données de surveillance. Nous examinons également nos propres données. Nous avons une exigence de déclaration instantanée, de sorte que si des entreprises sont au courant d'incidents mettant en cause leurs produits, elles sont tenues de nous les signaler. Nous analysons ces données.

Il y a une période au début où nous demandons aussi quelles données supplémentaires un titulaire possède que nous n'avons peut-être pas, mais auxquelles nous pourrions avoir accès. Il existe des exigences de nous fournir toutes les données qui montrent que le risque augmente. Cela se fait au départ, mais nous pouvons aussi demander aux titulaires s'ils ont soumis d'autres données à d'autres pays qui pourraient nous intéresser et que nous pourrions ajouter.

Ensuite, nous commençons l'évaluation des risques. Nous menons ce processus d'évaluation des risques qui peut prendre un an ou deux, selon sa complexité.

Ensuite, nous menons généralement des consultations sur l'évaluation des risques et les changements que nous proposons. Cela prend habituellement 60 jours, mais cela peut prendre 90 jours, selon les exigences. Nous examinons ensuite les commentaires que nous recevons. Il arrive que nous recevions des renseignements supplémentaires au cours de cette période de consultation. Quelqu'un peut nous suggérer des études à prendre en compte. S'il y a des renseignements qui nous obligent à réexaminer notre évaluation des risques en vue de les intégrer, nous le ferons.

Par la suite, nous rendons une décision finale, accompagnée d'un résumé des commentaires et des renseignements que nous avons reçus au cours de la consultation.

C'est un processus assez complexe. Ce délai de quatre ans est plus un idéal qu'une réalité. Si beaucoup de renseignements importants sont obtenus au cours d'une consultation, il peut falloir prolonger le processus pour les réexaminer.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup, monsieur Flint. J'apprécie vraiment vos commentaires. Merci pour le travail que vous faites.

Le sénateur R. Black : L'intervenante précédente a parlé de la nécessité d'une plus grande transparence. Dans votre conclusion, vous avez parlé d'autres modifications dont il a été question hier en réponse à des préoccupations concernant une plus grande transparence et le fait de rendre les décisions

clear in reading that you're open to essentially what was asked for earlier?

Mr. Flint: That is correct. I guess the motions were considered as part of the clause-by-clause during the House of Commons Finance Committee meeting yesterday. Two motions were proposed and adopted. One motion was just that, looking at when we do a consultation. If we're consulting on a decision, we can't add a new aspect of concern after that consultation period unless we are prepared to reconsult.

That was one of the provisions that was added.

The other provision was to make public decisions to either not conduct a special review or, if we're going to be rolling something into an existing review, we would make public the decision that we're doing that and the reason why we're doing it.

Both of the previous speakers' concerns should be addressed through those two motions that were adopted yesterday.

Senator R. Black: Thanks very much. I have no other questions.

The Chair: Thank you.

Senator Kutcher: Thanks very much. That was a clear and short brief.

In your opinion, would the new approach in any way weaken the quality of the reviews that are conducted or in any substantial way increase the risk to health of Canadians or in any substantive way increase the risk to the environment in Canada?

Mr. Flint: No, it would not in any way affect the quality of the reviews we are doing or increase the risks.

All we're talking about doing here is preventing having to do the same review on the same information. As it is, we have not included in the proposed amendments that test of reasonable grounds to believe there is a risk. The first time a foreign jurisdiction makes a decision on a set of information that says we are getting rid of a product for health or environmental reasons, we are still required to do a review under this. We are not required to do it a second time if another country makes the same decision based on exactly the same information. There should be no impact either on the quality of our decisions or increased risks to Canadians.

The Chair: Thank you.

publiques. Est-ce exact? Ai-je bien compris que vous êtes ouvert à ce qui a été demandé plus tôt?

M. Flint : En effet. Je suppose que les motions ont été étudiées dans le cadre de l'étude article par article lors de la réunion d'hier du Comité des finances de la Chambre. Deux motions ont été proposées et adoptées. L'une d'elles portait justement sur le moment de tenir une consultation. Si nous tenons des consultations au sujet d'une décision, nous ne pouvons pas ajouter un nouveau sujet de préoccupation après cette période de consultation, à moins d'être prêts à revenir sur la question.

C'est l'une des dispositions qui ont été ajoutées.

L'autre disposition visait à rendre publiques les décisions de ne pas effectuer d'examen spécial ou, si la décision était prise d'intégrer quelque chose à un examen existant, de rendre publique cette décision et les raisons qui la justifient.

Les préoccupations des deux intervenants précédents devraient être prises en compte dans les deux motions qui ont été adoptées hier.

Le sénateur R. Black : Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

La présidente : Merci.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup. Votre mémoire était clair et bref.

À votre avis, la nouvelle approche atténuerait-elle d'une façon ou d'une autre la qualité des examens qui sont effectués, augmenterait-elle considérablement le risque pour la santé des Canadiens ou augmenterait-elle de façon importante le risque pour l'environnement au Canada?

M. Flint : Non, cela n'aurait aucune incidence sur la qualité des examens que nous faisons et n'augmenterait pas les risques.

Nous parlons simplement ici de la nécessité d'éviter de devoir faire le même examen à partir de la même information. Nous n'avons pas encore inclus dans l'amendement proposé la notion du motif raisonnable de croire que les risques sont inacceptables. Dès qu'un pays étranger prend une décision à partir d'un ensemble de renseignements indiquant qu'il faut se débarrasser d'un produit pour des raisons sanitaires ou environnementales, nous sommes tenus de procéder à un examen. Nous ne sommes pas obligés de le faire une deuxième fois si un autre pays prend la même décision en se fondant exactement sur les mêmes renseignements. Il ne devrait y avoir aucune incidence sur la qualité de nos décisions ni de risques accrus pour les Canadiens.

La présidente : Merci.

Senator Moodie: My question has to do a little more with the quality of the assessment. I'm hearing that the trigger is there, that you will go to a review if the first OECD country raises an alarm. That's good. That means "hazard versus risk" is still in place. I like that.

My concern is this. It sounds to me — correct me if I'm wrong — that we have a system of voluntary reporting. If companies that produce these pesticides are aware of issues, they need to report. Is there anything that compels them to report?

Mr. Flint: Yes. There is a voluntary reporting system for the general public if they wish to provide us information about an incident. If a company is aware of an incident involving their product — often there will be 1-800 numbers on the product labels — they are required to report it to us as part of section 13 of the Pest Control Products Act.

There is a set of regulations around incident reporting. It is not voluntary for the companies. If they are aware of it, it is mandatory that they report it. In fact, we have expanded it such that, because we are so close to the U.S. and there are a lot of products used on both sides of the border, they are required to report to us any incidents that occur in the U.S. as well. We have a mandatory requirement that covers that, so a significant number of incidents we receive is from the much larger U.S. market to the south of us. We can look at those instances as well to consider as part of our trend analysis.

Senator Moodie: I want to continue on that topic of the quality of the assessment. Without the data — we were hearing the impression it is not collected — and without the understanding of local water levels and water monitoring, what additional information do you apply, besides international learning from other jurisdictions, absent of local knowledge? What lens do you apply that allows you to now review and draw a conclusion that something is safe? What have you done on a local basis to reassure yourself that the environment doesn't have a residue of this product, that the water level has not been breached to a dangerous level? Can you give me a sense of what new additional information you have at the time a review is triggered by an OECD company concern? What would you do?

Mr. Flint: I would start by reiterating that we do have a pre-market system in place. We do receive a significant amount of information about these products before we approve them for use originally. We do water modelling. Based on the physical and chemical properties, we have a fairly good sense of what should

La sénatrice Moodie : Ma question porte davantage sur la qualité de l'évaluation. Si je comprends bien, le déclencheur est là et vous allez procéder à un examen si un premier pays membre de l'OCDE sonne l'alarme. C'est bien. C'est donc dire que l'opposition « danger-risque » est omniprésente. Je suis contente de cela.

Voici ce qui me préoccupe. Il me semble — et corrigez-moi si je me trompe — que nous avons un système de déclaration volontaire. Si les entreprises qui produisent ces pesticides sont au courant de problèmes, elles doivent les signaler. Y a-t-il quelque chose qui les oblige à le faire?

M. Flint : Oui. Il existe un système de déclaration volontaire pour le grand public, pour le cas où il souhaiterait nous fournir de l'information sur un incident. Si une entreprise est au courant d'un incident mettant en cause son produit — signalé grâce à un numéro 1-800 visible sur les étiquettes du produit —, elle est tenue de nous le signaler en vertu de l'article 13 de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Il y a un ensemble de règlements sur le signalement des incidents. Ce n'est pas facultatif pour les entreprises. Si elles sont au courant de quelque chose, elles doivent obligatoirement le signaler. En fait, comme nous sommes si près des États-Unis et qu'il y a beaucoup de produits utilisés de part et d'autre de la frontière, nous avons élargi la portée de la loi de façon à ce que les entreprises soient tenues de nous signaler aussi tout incident qui se produit aux États-Unis. Nous avons une exigence obligatoire à cet égard, de sorte qu'un nombre important d'incidents dont nous prenons connaissance se sont produits sur le marché beaucoup plus vaste au sud de notre frontière. Nous pouvons également examiner ces cas dans le cadre de notre analyse des tendances.

La sénatrice Moodie : Je veux poursuivre sur le sujet de la qualité de l'évaluation. Sans données — on nous a donné l'impression qu'elles ne sont pas recueillies — et sans compréhension des niveaux dans l'eau et de la surveillance de l'eau, quels renseignements supplémentaires utilisez-vous, en plus des leçons tirées d'autres pays, en l'absence de connaissances à l'échelle locale? Quelle optique utilisez-vous qui vous permet de procéder à un examen et de conclure que quelque chose est sécuritaire? Qu'avez-vous fait localement pour vous assurer qu'il n'y a pas de résidus de ce produit dans l'environnement, que les niveaux dans l'eau ne sont pas dangereux? Pouvez-vous me donner une idée des nouveaux renseignements dont vous disposez au moment où un examen est déclenché par des préoccupations de l'OCDE? Quelle est la démarche?

M. Flint : Je commencerais par répéter que nous avons un système en place précédant la commercialisation. Nous recevons beaucoup d'information sur ces produits avant que leur utilisation soit approuvée initialement. Nous faisons de la modélisation des eaux. Selon les propriétés physiques et

or could appear in the environment based on the product being used. There is a certain conservatism built into our risk assessment. We will overestimate, rather than underestimate, what will be going into the environment when we use those numbers to feed into our risk assessment.

When the product is approved, we will consider any information that is available. It is true there is not a national water-monitoring program. There is no consistent way that water monitoring is done across the country. Some individual provinces do a fairly good job of water monitoring. We do consider that. For example, during our recent review of the neonicotinoid insecticides, we did have, from some provinces, fairly good water monitoring. It did not give us a picture of what is going on across the country but, in those particular provinces, we did have that information and it was factored into our risk assessment. It gave us a sense of comparison to the modelling we did originally. It did identify some situations to explore and to ask if there is a situation of non-compliance there. Is the product being used carefully? It allowed us to explore better.

Senator Moodie: How long does it take? I know it will vary from chemical to chemical, but can you give us a sense of the timeline that it takes to get to a level of contamination that would be of concern? Is it eight years, fifteen years, two years? A new product comes into the market, and it has unexpected consequences. How long do you think it takes for the groundwater level table to be breached? I don't know that. Can you give me a sense of that timing?

Mr. Flint: The risk assessments we do are designed to be protective of the environment in the long term. It is not that we are approving a product that will only be safe for use for the next five or seven or eight years. The intention is we are approving a product that will be acceptable in the long term for continued use. We don't look at a product that way, to say it will be good for X number of years but not allowed for the long term.

Products will have different half-lives, as the previous speaker said. Considering that, you then have to consider how much will be going into the environment. How frequently can it be applied? We put directions on product labels. It may say the product can only be applied every second, fourth or fifth year. We can have different criteria that a product can only be applied in a certain way. Our directions for use are very specific. It may say the product can only be applied to certain things; it can only be applied at this rate; it can only be applied this many times. You cannot apply it so many days prior to the harvest. You will be required to wear the following protective equipment. You will be required to have buffer zones to protect the environment outside of the field, if it is an agricultural product.

chimiques, nous avons une assez bonne idée de ce qui devrait ou pourrait se trouver dans l'environnement en fonction du produit utilisé. Notre évaluation des risques est assez conservatrice. Nous surestimons, plutôt que de sous-estimer, ce qui sera rejeté dans l'environnement, lorsque nous utilisons les données dans le cadre de notre évaluation des risques.

Lorsque le produit est approuvé, nous tenons compte de toute information disponible. Il est vrai qu'il n'y a pas de programme national de surveillance de l'eau. Il n'y a pas de méthode uniforme de surveillance de l'eau au pays. Certaines provinces font un assez bon travail à ce chapitre. Nous en tenons compte. Par exemple, lors de notre examen récent des insecticides néonicotinoïdes, dans certaines provinces, il y avait une assez bonne surveillance de l'eau. Cela ne nous a pas donné une idée globale pour le pays, mais pour ces provinces en particulier, nous disposions de cette information et nous l'avons utilisée dans notre évaluation des risques. Cela nous permet de comparer dans une certaine mesure avec la modélisation que nous avons faite au départ. Cela a fait ressortir certaines situations à examiner et nous a permis de nous demander s'il y avait des cas de non-conformité, si le produit était utilisé de façon prudente. Cela nous a permis de mieux explorer la question.

La sénatrice Moodie : Combien de temps cela prend-il? Je sais que les délais varient d'un produit chimique à l'autre, mais pouvez-vous nous donner une idée du temps qu'il faut pour atteindre un niveau de contamination qui serait préoccupant? Est-ce 8 ns, 15 ans, 2 ans? Un nouveau produit arrive sur le marché et il a des effets inattendus. Selon vous, combien de temps faut-il pour que la nappe phréatique soit compromise? Je ne connais pas la réponse. Pouvez-vous me donner une idée du temps qu'il faut?

M. Flint : Les évaluations des risques que nous faisons visent à protéger l'environnement à long terme. Nous n'approuvons pas un produit qui pourra être utilisé sans danger pendant les cinq, sept ou huit prochaines années. Le but est d'approuver un produit dont l'utilisation sera acceptable à long terme. Nous ne considérons pas un produit en disant qu'il sera bon pendant un certain nombre d'années, mais pas à long terme.

Les produits ont des demi-vies différentes, comme l'a dit l'intervenante précédente. C'est pourquoi il faut tenir compte de la quantité qui ira dans l'environnement. À quelle fréquence peut-on l'appliquer? Nous inscrivons des directives sur les étiquettes des produits, qui indiquent que le produit ne peut être appliqué qu'une fois tous les deux, quatre ou cinq ans. Il peut y avoir des critères différents selon lesquels un produit ne peut être appliqué que d'une certaine façon. Nos directives d'utilisation sont très précises. On peut dire que le produit ne peut être appliqué qu'à certaines choses; qu'il ne peut être appliqué que selon une concentration déterminée; qu'il ne peut être appliqué qu'un certain nombre de fois. On peut dire qu'il ne peut pas être appliqué tant de jours avant la récolte; qu'il faut porter

There are a number of protections to be put in place, but it is not ever intended to have levels in the environment reach levels that become problematic.

The Chair: Those are our questions. Thank you. I would like to thank our three panels. It has been a great evening. Everybody has been concise and I appreciate that.

We will briefly continue in camera. Are honourable senators agreed?

Senator Doyle: Of course we are.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We could do it by email. We will keep it short.

(The committee continued in camera.)

un tel équipement de protection; qu'il faudra des zones tampons pour protéger l'environnement à l'extérieur du champ, s'il s'agit d'un produit agricole.

Il y a un certain nombre de protections à mettre en place, mais il n'est jamais prévu que les niveaux dans l'environnement deviennent problématiques.

La présidente : C'est tout pour nos questions. Merci. Je tiens à remercier nos trois groupes de témoins. Nous avons eu une excellente soirée. Tout le monde a été concis et je l'apprécie.

Nous allons brièvement poursuivre à huis clos. Êtes-vous d'accord, mesdames et messieurs les sénateurs?

Le sénateur Doyle : Bien sûr que oui.

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous pourrions le faire par courriel. Nous allons être brefs.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, May 28, 2019

Grain Growers of Canada:

Jeff Nielsen, President.

Canadian Federation of Agriculture:

Frank Annau, Environment and Science Policy Advisor.

CropLife Canada:

Dennis Prouse, Vice-President, Government Affairs.

Canadian Environmental Law Association:

Kathleen Cooper, Senior Researcher.

Health Canada:

Jason Flint, Director General, Policy, Communications and Regulatory Affairs Directorate, Pest Management Regulatory Agency.

TÉMOINS

Le mardi 28 mai 2019

Producteurs de grains du Canada :

Jeff Nielsen, président.

Fédération canadienne de l'agriculture :

Frank Annau, conseiller en politique environnementale et scientifique.

CropLife Canada :

Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Kathleen Cooper, attachée de recherche.

Santé Canada :

Jason Flint, directeur général, Direction des politiques, des communications et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.